

MIMET

numéro 169

informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet



 **imet bouge !**



Bonne Année 2018

**LA FIBRE
ARRIVE À
MIMET !**



**Toujours pas
d'augmentation
des impôts
communaux
en 2018**



Sport à la Grande Salle



Le Repas des Seniors





Une nouvelle année s'ouvre à nous et c'est une belle chose, car espérer mieux pour 2018 ne relève pas de l'inimaginable, vous en conviendrez. L'année qui s'achève a encore vu le cancer djihadiste essayer ses métastases dans le monde entier et notre pays n'échappe pas à ces barbaries terroristes qui réclament la vigilance de nous tous.

Pour la nouvelle année chacune et chacun a pris ses bonnes résolutions, comme il est de coutume en ce début d'année. Pour ma part, avec l'ensemble de mon équipe unie dans l'action, **nous continuerons à gérer la mairie sans augmenter les impôts communaux.**

Avec les baisses des 3 impôts locaux de Mimet, les décisions d'augmenter d'autres taxes ne sont pas les nôtres, mais celles du Gouvernement et de la Métropole.

Vous le savez aussi, en tant que responsable (bénévole) des maires du département, et maire à 100%, je mène un intense combat pour la survie des communes à l'échelle départementale et nationale. Car je sais que la Commune, fondation de notre République, doit évoluer pour ne pas mourir.

En 2018, comme les années précédentes nous ne tomberons pas dans la basse polémique, ni sur internet, ni sur les réseaux dits sociaux, car notre engagement restera l'Intérêt Communal de Mimet que nous poursuivrons sans clivage politique.

Même aux yeux des plus aigri(e)s, il est évident que la commune a été aménagée, embellie et sécurisée. Le nier, c'est nier les évidences. C'est faire preuve de mauvaise foi.

En 2018, nous ferons encore du mieux possible :

- ▶ pour donner à Mimet le meilleur,
- ▶ pour expliquer que nous ne pouvons pas construire les 367 HLM exigés par la loi,
- ▶ pour ne pas augmenter vos impôts communaux,
- ▶ pour refuser les embauches à la mairie des enfants d'élus, des petits enfants, des maris ou des femmes d'élus ; car les emplois familiaux ce n'est pas notre projet,
- ▶ pour vous faciliter la vie au quotidien,
- ▶ pour vous donner le goût du bonheur pour 2018.

Nous continuerons à embellir Mimet et à lutter contre l'insécurité chez nous.

Car je n'ai pas envie de voir les pinèdes de Mimet mises à bas, et les chênes effacés d'un trait négligeant sur des plans d'architectes en mal de terrains à lotir en ZAC. Je n'ai pas envie que notre village saccage son passé historique sous les assauts des promoteurs métropolitains. Je n'ai pas envie que ce beau village perde sa mémoire au profit du béton.

Je ne veux pas que le communautarisme s'infiltré dans notre village pour tuer sa quiétude et semer la terreur.

Ensemble, nous pouvons y parvenir !

En 2018, vous pourrez compter sur moi et mon équipe. Après 2020 ce sera à vous de décider...

N'hésitez-pas à me contacter en mairie ou par mail : monsieurlemaire@mimet.fr

Bonne santé à tous !

Georges CRISTIANI

“Nous préserverons toujours Mimet”

C'est sous un épais manteau blanc que Mimet s'est réveillé ce vendredi 1^{er} décembre. Cette neige non prévue par Météo France qui l'avait annoncée seulement pour la soirée et la nuit du vendredi, a surpris les automobilistes. Dès 5h du matin les élus, le Personnel Technique Municipal et le Comité Communal Feux de Forêt étaient présents sur le terrain. Ils sont restés très actifs durant 4 jours et 4 nuits...

4 jours et 4 nuits de Neige à Mimet

Trop de conducteurs ne sont pas conscients que Mimet est un village de petite montagne, (la Mairie culmine à 500 mètres d'altitude), et ne tiennent pas compte des panneaux, conformes au code de la route, qui indiquent que par temps de neige les équipements sont obligatoires. Ces mêmes conducteurs imprudents bloquent les routes par leur incapacité à conduire sur la neige et risquent de créer des accidents.

La Départementale 8 (D8) et le Chemin des Vignes Basses ont été bloqués à la circulation pendant plusieurs heures à cause de ces conducteurs. De ce fait, les opérations de salage ont été retardées. **"Nous demandons à l'ensemble des conducteurs de Mimet de ne pas circuler sur les routes par temps de neige si leurs véhicules ne sont pas équipés"**. Francis Molina, Adjoint à la Sécurité.



En temps de neige, respectez l'arrêté du Maire de Mimet et le code de la Route, équipez vos véhicules !

Chaines obligatoires

Lorsqu'en début d'hiver 2015, nous avons posé ces panneaux à l'entrée du village, les deux ou trois personnes d'opposition systématique avaient critiqué et désavoué la Mairie pour "cette signalisation ridicule" ... Pourtant, c'est conforme au Code de la Route en zone de montagne. La Mairie de Mimet culmine à 500m d'altitude, plus haute que celle de Sisteron. Et il faut bien comprendre qu'en période d'intempérie neigeuse, **il est nécessaire d'équiper les pneus de son véhicule pour ne pas bloquer la circulation des autres.**



"L'Equipe enseignante de l'Ecole Communale Elémentaire de la Tour remercie Monsieur le Maire et les Services Techniques Municipaux pour le travail de déblaiement et de salage de la cour et des abords de l'Ecole".

Magali Salas, Directrice de l'Ecole Communale Elémentaire



**Grands remerciements
aux Bénévoles du Comité CCFE
4 jours, 7 bénévoles,
1028km de déneigement,
4 véhicules, 266 heures
50 Tonnes de sel de déneigement**

Distribution gratuite de 3,15 tonnes de sel de déneigement

Une distribution gratuite du sel de déneigement a eu lieu du 19 au 21 octobre 2017 et du 16 au 18 novembre 2017 à Puits Gérard, conformément aux annonces sur les panneaux d'informations municipales et sur le site officiel de la Mairie www.mimet.fr. Cette distribution pré hivernale de 25 kg de sel gratuit existe depuis 10 ans...

"Cet hiver pensez à vous équiper de chaînes et à bien garer votre voiture. Nous ne sommes pas maîtres des éléments naturels. Comme les autres années, nous ferons tout ce qu'il est possible de faire pour vous aider".
Georges Cristiani, Maire de Mimet

Les bénévoles du Comité Feux sont sur tous les fronts, la nuit et le jour, l'Été dans les massifs forestiers et l'Hiver à déblayer nos routes ! En ce début d'hiver, avec les 4x4 déneigeurs-saleurs et le véhicule 4x4 saleur, ils ont travaillé 266 heures. Dès les premiers flocons, non annoncés par la Météo, dans la nuit du jeudi 30 novembre, jusqu'au dimanche 3 décembre, sept de nos bénévoles n'ont pas cessé de "pousser" la neige, de dégager les automobilistes imprudents, de "décoincer" des habitants bloqués, de saler les routes et les chemins. Remercions nos bénévoles !



n° 169

4

Blocage de la Route Départementale

Comme à chaque intempérie neigeuse, la Route Départementale 8 (Route du Géant, de compétence départementale) a été bloquée par des automobilistes imprudents roulant avec des véhicules non équipés. La sanction a été immédiate : toute la circulation a été arrêtée.

Les véhicules immobilisés ont arrêté tout le trafic. Et le village de Mimet a été totalement bloqué.

La Direction des Routes n'a pas pu envoyer sur Mimet ses déneigeurs qui étaient occupés ailleurs sur les axes principaux. **Il faut savoir que les déneigeurs-saleurs municipaux de Mimet ne sont pas autorisés à intervenir sur cette route RD8 de compétence départementale.**

Bien que la RD8 soit départementale, cette année Monsieur le Maire a donné ordre de procéder avec les véhicules municipaux au dégagement et au salage de la RD8, car il y avait un car scolaire de lycéens bloqué sur cette Route du Géant. En ¾ d'heure, deux tonnes de sel ont été étendues sur la RD par le gros camion déneigeur saleur acquis par la mairie en 2007. Les déneigeurs saleurs de la Mairie ont permis de débloquent cet axe routier principal, qui pourtant ne dépend pas de la Commune.

Attitude de quelques automobilistes coincés

"C'est inadmissible, il faut que j'aille travailler !" ou "Mais faites quelque chose Monsieur, je dois accompagner ma fille à l'École !" ou encore "Vous pourriez dégager les routes, avec tous les impôts que l'on paye !" et certaines personnes osent même "J'ai raté la date de distribution du sel, livrez-moi du sel chez moi".



Félicitons les bénévoles, les agents municipaux et l'équipe municipale qui ont été très réactifs alors que la météo n'avait pas annoncé la neige ! Durant ces 4 jours, toutes les forces vives de la Municipalité étaient sur le terrain, slalomant entre les voitures garées ou coincées, pour dégager les routes, répondre aux questions des administrés et les conseiller sur la conduite à tenir en cas d'intempérie (et surtout garder son calme).





"Nous sommes bien équipés pour déneiger la Commune"
Lordine Bélarbi, Adjoint



"Toute la voirie de Mimet peut être bien dégagée si les véhicules sont bien garés".
Joël Carta, Responsable des Services Techniques

Les 3 chasse-neige-saleurs municipaux ne doivent pas être bloqués par des voitures mal garées.

Si on peut tenter de comprendre une certaine exaspération des automobilistes coincés, il est difficile d'admettre que la mairie soit responsable de la météo... alors que l'équipe municipale applique le Plan de Déneigement de façon méthodique et sérieuse.

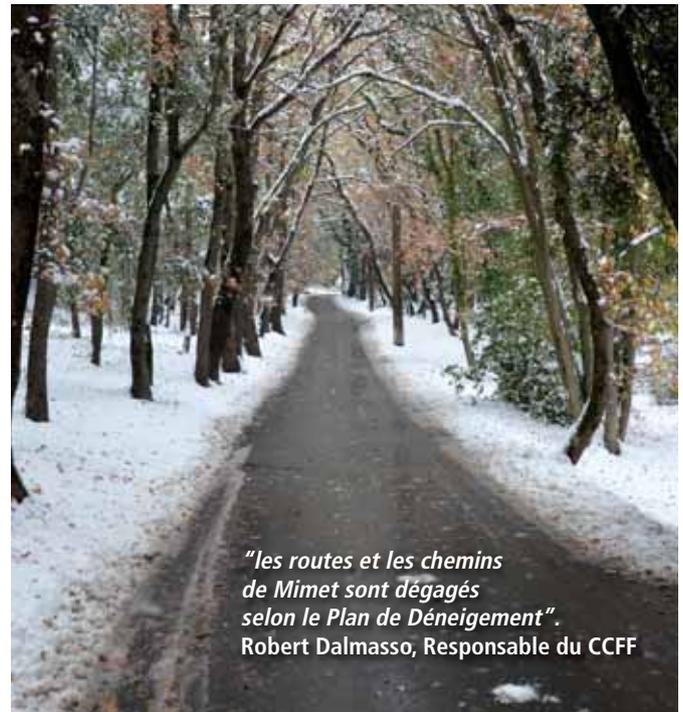


"Lorsque les riverains ont été responsables et ont garé leur véhicule dans les parkings, notre travail est possible..." Francis Lopez, bénévole au CCF



"Certains imprudents se lancent sans chaînes et sans souci pour les autres"

Heureusement, quelques automobilistes coincés sont compréhensifs, constatent le travail intensif et félicitent les bénévoles du Comité Feux, les agents de la Mairie et les élus municipaux, pour leur méthode et leur efficacité au travail. Certainement, ces habitants se souviennent qu'en 2001, il n'y avait aucun véhicule de déneigement municipal, les écoles communales se fermaient, le bruit des pelles se faisait entendre dans les rues du village et l'on acceptait que le ciel nous couvre de son manteau blanc. Il y a quelques années, Mimet acceptait d'être un village de petite montagne situé à quelques kilomètres de la mer Méditerranée.



"les routes et les chemins de Mimet sont dégagés selon le Plan de Déneigement".
Robert Dalmasso, Responsable du CCF



La Mairie de Mimet culmine à 500 m d'altitude, plus haute que celle de Sisteron.

Mimet est un village de petite montagne, y vivre est un privilège...



6

Les Règles à appliquer en cas de neige

L'hiver est là et le risque de neige aussi !

En cas d'annonce de prévision de neige par Météo France, à plus de 300m d'altitude, ne stationnez pas vos véhicules dans les rues et chemins étroits de Mimet notamment aux Fabres, aux Moulières, la Mègre, St Sébastien, Mistral, Vignes Basses, Teste de l'Ost, Pignatelle... mais aussi Pergine, Gassin, Balotesti, Place de la Mairie...

Cette année encore, devant les incivilités de quelques personnes, des procès verbaux seront dressés en cas d'infractions.

Ne bloquez pas les chasse-neige avec votre véhicule

Dès les premiers flocons de neige ou en cas de prévision de neige (même incertaine) garez votre véhicule dans les parkings ou chez vous pour ne pas bloquer le passage des chasse-neige-saleurs municipaux.

Un seul véhicule mal stationné, empêche la Mairie de déneiger. Les chasse-neige-saleurs ont besoin de 3 mètres pour passer. Comme dans les communes de montagne, les 3 chasse-neige-saleurs municipaux doivent passer lorsque la neige est molle et qu'elle n'a pas encore été damée par les voitures.

...mais la topographie et l'altitude de Mimet entraînent des contraintes !

"Le carrefour de la Tour est le col le plus haut des Bouches-du-Rhône".
Bernard Montagna, Adjoint aux Transports



Chiffres clé du déneigement de Novembre/Décembre 2017

4 jours de travail intensif : Vendredi 1^{er} Décembre,
Samedi 2 décembre, Dimanche 3 Décembre et Lundi 4 Décembre

1 plan de déneigement suivi

72 km de voirie municipale,

dont **62km** à déneiger

2 distributions gratuites de sel de déneigement

1 camion 12 tonnes 4x4 déneigeur-saleur municipal acquis en 2007

2 véhicules 4x4 déneigeurs-saleurs du CCFF acquis depuis 2003

1 véhicule 4x4 saleur du CCFF acquis en 2014

1028 km parcourus

50 tonnes de sel

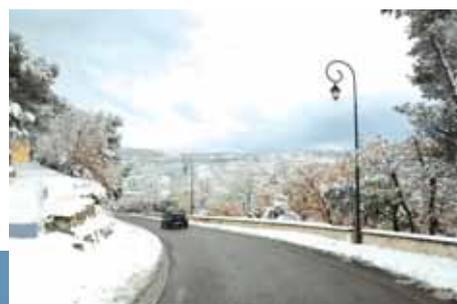
7 bénévoles du Comité Feux

266 heures de travaux bénévoles de déneigement

6 employés communaux des Services Techniques

3 agents des services administratifs mobilisés

23 élus mobilisés.



la neige à Mimet

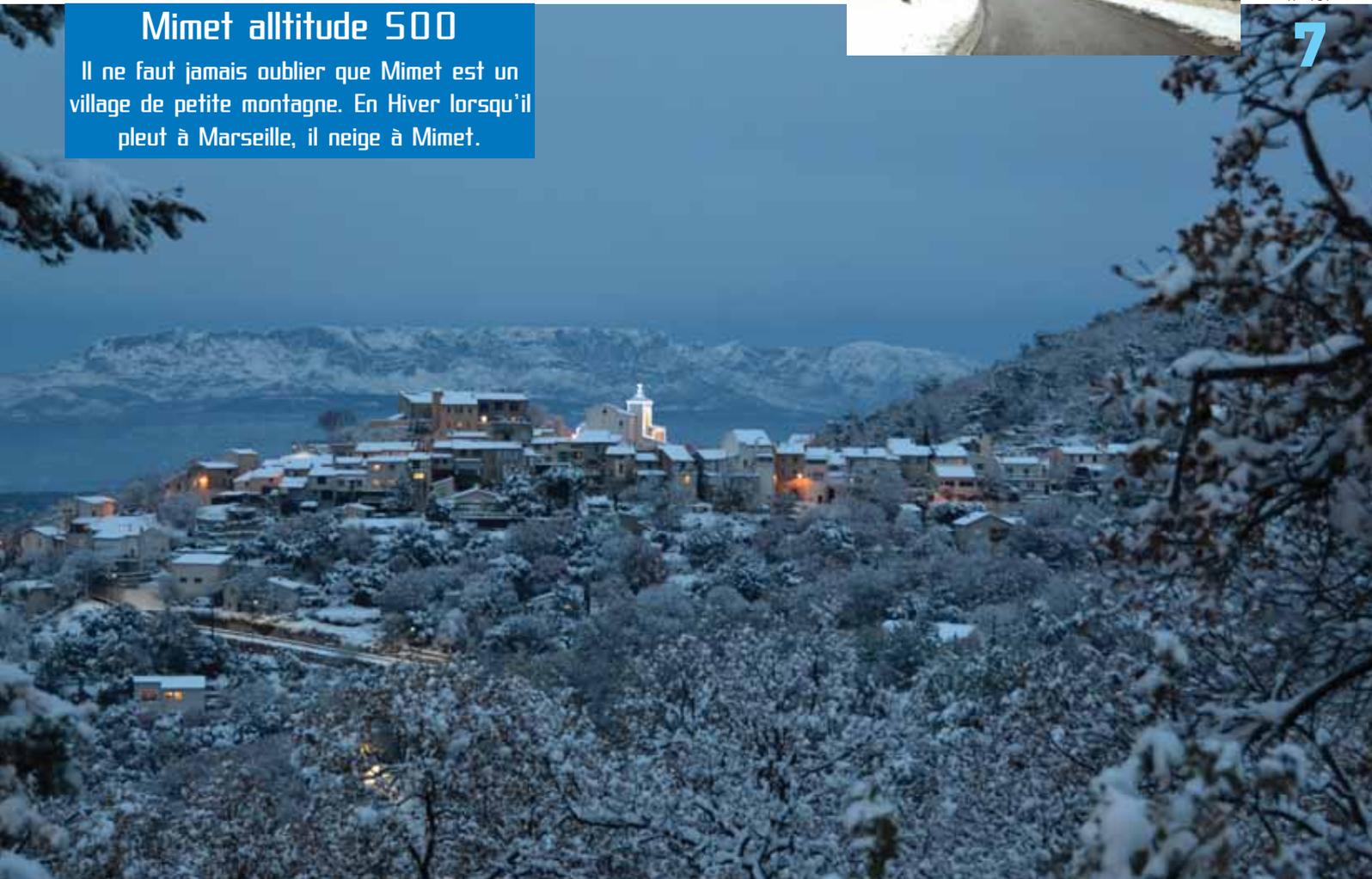


n° 169

7

Mimet altitude 500

Il ne faut jamais oublier que Mimet est un village de petite montagne. En Hiver lorsqu'il pleut à Marseille, il neige à Mimet.



La neige en images... côté "fun" ou régal des photographes...

la neige à Mimet



n° 169

8

Mimet, paré d'un manteau blanc, pour le plus grand bonheur
des plus jeunes et le plaisir des yeux de tous.

"Décembre froid et neigeux amène été riche et heureux".
Dicton de nos anciens



Un paysage de carte postale, capable de faire oublier les désagréments causés par la neige.



la neige à Mimet



nr 169



A Mimet, nos trois Ecoles

400 élèves sur le chemin de l'Ecole Communale...

Comme toujours nos petits mimétains ont fait leur rentrée scolaire dans la bonne humeur. Tout le monde a retrouvé avec plaisir ses copains et copines.

écoliers à Mimet



10

Ecole communale élémentaire des Moulières



Une journée d'école

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h - 8h20	garderie		centre aéré et activités	garderie	
8h30 - 11h30	temps de classe			temps de classe	
11h30 - 13h30	activités périscolaires			activités périscolaires	
13h30 - 16h30	temps de classe			temps de classe	
16h30 à 19h	garderie et activités périscolaires			garderie et activités périscolaires	

Depuis la rentrée 2017, la Commune de Mimet, en accord avec les enseignants et les parents d'élèves, est passée à la semaine des 4 jours.

“L'avenir de nos enfants dépend des années passées au sein de leurs écoles. C'est pour cela que la Mairie consacre depuis 2001 une part importante de son budget aux 3 Ecoles Communales”.

Geneviève Dalfin, Adjointe aux Affaires Scolaires

Les nouveaux horaires d'enseignement des trois écoles communales sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Vos enfants sont accueillis au périscolaire du matin de 7h à 8h20 et le soir de 16h30 à 19h. A cette occasion des activités sont proposées aux enfants telles que : récits, contes, jeux de dés, activités manuelles, jeux de rôles, théâtre d'ombres, chants...

Un goûter est donné aux enfants de 16h30 à 17h dans les réfectoires. Un accompagnement aux devoirs est proposé sur inscription pour les enfants de primaire qui le souhaitent.



Communales assurent !



Le temps cantine au réfectoire des Moulières est aussi un temps pour se détendre



Le temps méridien

C'est près de 350 repas équilibrés et approuvés par une diététicienne qui sont cuisinés à la Cuisine Centrale des Moulières (non privatisée) pour les élèves des 3 écoles. Sont privilégiés les produits du terroir, produits bio, fruits et légumes de saison.

Les repas équilibrés sont confectionnés quotidiennement en cuisine centrale des Moulières par Carmen et son équipe, puisque les fonctionnaires n'ont pas souhaité prendre la relève d'Armande. Contrairement aux rumeurs : la cantine n'a pas été privatisée, puisque le ticket de cantine est toujours payé à la Mairie qui fixe le tarif (exemple : le péage des autoroutes privatisées est acquitté à Vinci qui fixe les tarifs, et non pas à l'Etat...).

Les nouvelles chambres froides ont remplacé les anciens congélateurs pour proposer plus de produits frais aux écoliers toute la semaine et aux seniors le mercredi



La cantine, un temps calme, mais aussi un temps de détente entre amis au réfectoire de la Tour

Des analyses journalières garantissent la sécurité des plats proposés. Les anciens congélateurs ont été remplacés par deux chambres froides. Le temps de restauration a aussi une dimension éducative l'heure de la Cantine permet de faire découvrir aux enfants les saisons à travers les plats et saveurs, dans une ambiance conviviale.



Les copains d'abord à l'école des Moulières

écoliers à Mimet



n° 169

11

L'Ecole de la Tour, c'est aussi une histoire d'amitié



Pendant le temps méridien, on fait du sport



Ces objets ont été "vendus" au Téléthon



Pendant l'inter-cantine, on pratique aussi de nombreuses animations comme par exemple, reconnaître les fruits et légumes d'automne !

Ecole Communale de la Tour



Pendant le temps méridien, on profite de temps calme à la bibliothèque

Les agents municipaux ainsi que l'Ifac PACA sont chargés de la surveillance des enfants pendant l'interclasse et le déjeuner. Pendant le temps méridien, des activités manuelles, sportives, jeux de société sont proposés aux enfants qui le souhaitent.



Le Centre de loisirs du mercredi

Avec le retour à la semaine des quatre jours, le mercredi vos enfants peuvent être accueillis au Centre de Loisirs de Fontbelle, toujours sur inscription.

Une journée type :

- ▶ accueil des enfants de 7h à 9h30,
- ▶ activités proposées entre 9h30 et 16h avec un temps de restauration de 11h30 à 14h,
- ▶ goûter proposé de 16h à 16h30,
- ▶ garderie de 16h30 à 19h.

Effectif des 3 Ecoles Communales

Maternelle

Tel : 04 42 68 40 82
Directrice : Mme Valérie Couvrat

139 élèves répartis en 6 classes

- ▶ PS : 24 élèves
Enseignantes : Mmes Arnold et Pastoré
- ▶ PS/MS : 22 élèves
Enseignantes : Mmes Kowalké et Mamedjjs
- ▶ PS/MS : 23 élèves
Enseignante : Mme Chirié
- ▶ MS/GS : 23 élèves
Enseignante : Mme Jouneau
- GS : 23 élèves
Enseignante : Mme Cérou
- ▶ MS/GS : 23 élèves
Enseignantes : Mmes Couvrat et Pastoré

Elémentaire des Moulières

Tel : 04 42 51 37 69
Directrice : Mme Carine Bigot

125 élèves répartis en 5 classes

- ▶ CP : 25 élèves
Enseignantes : Mmes Bigot et Redondi
- ▶ CE1 : 25 élèves
Enseignantes : Mmes Balbera et Rimauro
- ▶ CE1/CE2 : 24 élèves
Enseignante : Mme Jadot
- ▶ CE2/CM1 : 24 élèves
Enseignantes : Mmes Bertoni et Redondi
- ▶ CM1/CM2 : 27 élèves
Enseignante : Mme Lucchesi

Elémentaire de la Tour

Tel : 04 42 58 95 87
Directrice : Mme Magalie Salas

134 élèves répartis en 6 classes

- ▶ CP : 28 élèves
Enseignante : Mme Rolle
- ▶ CE1 : 25 élèves
Enseignante : Mme Chazeau
- ▶ CE2 : 23 élèves
Enseignantes : Mmes Salas et Pastoré
- ▶ CM1 : 21 élèves
Enseignante : Mme Collado
- ▶ CM1/CM2 : 17 élèves
Enseignante : Mme Cuny Crochet
- ▶ CM2 : 19 élèves
Enseignante : Mme Jaulgey



Cartables en main,
prêts pour une nouvelle année
Les CE1 avec Mme Chazeau

La rentrée à l'Ecole Élémentaire de la Tour



Les grands...
Les CE2 de Mme Salas

A Mimet, les enfants d'abord !!!



La rentrée
des CP pour
les enfants
et les
Parents...
dans la
classe de
Mme Rolle

La rentrée à l'Ecole Elémentaire des Moulières



Les CM2 de Mme Lucchesi



A chaque Rentrée Scolaire, M. le Maire rend visite aux élèves dans les 3 Ecoles Communales de Mimet.

Les CE1/CE2 de Mme Jadot



Mimet s'emploie à rendre heureux les enfants d'aujourd'hui pour que demain, ils soient des adultes épanouis et confiants.



La rentrée à l'Ecole Maternelle de la Tour



Grande section de Mme Cérou



Les enfants sont heureux de retrouver leurs camarades et de pouvoir partager des moments de jeux et d'apprentissage

Noël dans les Ecoles de Mimet



Avant les vacances et afin de fêter Noël avec les enfants, le Père Noël s'est rendu dans les écoles communales et a partagé avec eux un moment toujours très fort en émotion.

Le Jeudi 21 décembre, et le vendredi 22 décembre, le Père Noël a rendu visite aux enfants des Ecoles Primaires Communales des Moulrières et de la Tour. Il a été accueilli autour d'un petit-déjeuner offert par la Municipalité à tous les élèves. La traditionnelle remise des livres a clôturé cette matinée gourmande.



Noël à l'Ecole Élémentaire de la Tour



Le Papa Noël de Mimet a gâté tous les enfants



Noël à l'Ecole Elémentaire de la Tour



CP de Mme Rolle



CE1 de Mme Chazeau



CE2 de Mme Salas



CM1 de Mme Collado



CM1/CM2 de Mmes Cuny-Crochet et Jaulgey

Noël à l'Ecole Élémentaire des Moulières



CE2/CM1 de Mme Bertoni

Le premier Directeur était Monsieur Mattéi, puis Monsieur Incerti. Monsieur Casanova a ensuite dirigé cette école et aujourd'hui, c'est au tour de Madame Bigot. Avec leurs équipes pédagogiques, ils ont su et savent toujours accompagner nos enfants, de chenilles à papillons.

Noël aux Moulières est l'occasion de rappeler son histoire :

En 1958, 78 années après la construction de l'Ecole Communale de La Tour, était ouverte l'Ecole Communale des Moulières.



CE1 de Mme Balbera

L'Ecole fonctionne sur 3 piliers : Enseignants, Parents d'élèves et Elus Municipaux. Ensemble, ils accompagnent nos enfants pour gravir les premières marches de l'escalier de la vie.



CM1/CM2 de Mme Lucchesi

Les équipes pédagogiques de la Tour et des Moulières préparent avec le même engagement nos enfants à entrer, confiants, dans le monde des grands.

**Ecrire, lire et compter,
le premier socle de la vie**



CP de Mme Bigot

Une école qui sait donner un but plutôt qu'une contrainte. Une "communale" qui aide à comprendre et pas seulement à apprendre.

"Une tête bien faite est mieux qu'une tête bien pleine" disait Montaigne en 1580.



CE1/CE2 de Mme Jadot

Noël à l'Ecole Élémentaire des Moulières



Noël à l'Ecole Communale Maternelle



Le Vendredi 22 décembre après-midi, le Père Noël a ensuite rendu visite à nos tout-petits de maternelle. Certains ont été émerveillés, d'autres un peu impressionnés, mais le goûter en sa compagnie s'est très bien passé. Il a ensuite offert des cadeaux, des papillotes et fait des photos avec tout ce petit monde.



Parce que Noël est une période magique pour les enfants, les écoles de Mimet mettent à l'honneur cette période heureuse.





Classe 3 de Mme Chirié :
Petite et Moyenne Section

Noël à l'Ecole Maternelle



Classe 2 de
Mmes Kowalké et Mamedjis :
Petite et Moyenne Section



Classe 4 de Mme Jouneau :
Moyenne et Grande Section



Classe 5 de Mme Cérou :
Grande Section



Classe 6 de Mme Couvrat :
Moyenne et Grande Section



Classe 1 de Mmes Arnold et Pastoré :
Petite et Moyenne Section

Du côté de nos tout-petits



Goûter intergénérationnel très apprécié par petits et grands

Vendredi 13 octobre une très belle rencontre a eu lieu à la crèche. Trois résidentes de la Villa Casalonga ont rendu visite à nos tout-petits. Ensemble ils se sont installés dans le jardin pour chanter et profiter de cette belle journée.

Ensuite, tout le monde a pris le goûter réalisé par les enfants le matin même : une très bonne tarte au chocolat. Ce fut un moment très riche en émotion, enrichissant pour les enfants et les mamies qui se sont montrées très attentionnées.

Une nouvelle aire de jeux naturelle

La crèche de Mimet possède une très belle aire de jeux avec une pelouse artificielle où les enfants peuvent jouer en toute sécurité. Toutefois, cette année un nouvel espace avec une pelouse naturelle a été créé pour nos bébés pour qu'ils puissent découvrir les fleurs sauvages. Il est quand même plus agréable de fouler une vraie pelouse avec ses petits petons.

Mimet privilégie l'authenticité



La crèche fête Noël

Mardi 19 décembre la crèche a fêté Noël et ses 10 ans, entourée des familles et de la municipalité.

Le personnel de la crèche a chanté des comptines et un gâteau pour cet anniversaire a été partagé dans une ambiance très festive.

10^{ème} bougie pour la Crèche de Mimet !

L'anniversaire a été fêté dignement avec Alain Sorel, ancien adjoint responsable du projet crèche, Corinne Centaro, 1^{ère} adjointe et Muriel Sassi, adjointe déléguée.

Au-delà de cet événement, c'est toute l'année que Mimet met en œuvre des moyens pour nos bébés. **"Nous offrons aux enfants un service de qualité en proposant régulièrement différentes activités telles que des rencontres intergénérationnelles avec des résidents de la villa Casalonga (voir photo ci-contre), des musiciens,..."** Muriel Sassi, Adjointe déléguée



Le personnel de la crèche a chanté des comptines



du côté des tout-petits





Hommage aux Harkis

Mimet honore toujours les grands moments de notre passé



Pour cette occasion les élèves de la classe de Mme Jaulgey de l'Ecole Communale de la Tour ont préparé leur participation à la cérémonie du 11 novembre, à la Mairie et au Monument aux Morts.

Après la cérémonie, les écoliers mimétains ont rencontré les élèves du lycée militaire d'Aix en Provence. Ils ont partagé leur quotidien d'élèves.

Les brillants élèves des classes préparatoires aux grandes écoles ont répondu aux questions de nos enfants. Nos petits mimétains se sont montrés très intéressés par le parcours des "bizuths". De l'Ecole Communale de Mimet à Polytechnique, St Cyr, Centrale-Paris ou Rue d'Ulm, des vocations sont nées en ce 11 novembre 2017 sur la Place de la Mairie ...



" Cette année, le 11 novembre 2018, nous célébrerons le centenaire de l'Armistice. Ce sera l'occasion pour Mimet de s'associer au Conseil Départemental et à sa Présidente, Martine Vassal, qui souhaite commémorer cet anniversaire national dans les Bouches-du-Rhône.

Ensemble, nous célébrerons cette date, symbole de paix et honorerons nos anciens combattants. Je compte sur votre présence, Chers Mimétains, pour ce rendez-vous avec l'Histoire"

Georges Cristiani



Sécurité

Une élue devenue Commandant de Gendarmerie

Kelly Taurel, écolière et habitante des Moulières, s'est présentée aux élections municipales de 2014 dans l'équipe de Georges Cristiani. Elle a été conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et à la Sécurité dans l'équipe majoritaire d'Intérêt Communal de 2014. Elle a réussi brillamment le concours d'officier de Gendarmerie. Ses nouvelles fonctions militaires sont incompatibles avec son mandat de conseillère municipale. Elle est aujourd'hui Commandant de Brigade. Mimet est honoré par le succès du Lieutenant Taurel. Sera-t-elle, bientôt Commandante de la Brigade de Gardanne ? Espérons-le...



La sécurité est l'affaire de tous !

Le droit à la sécurité et à la sûreté est un droit élémentaire en République. Mais c'est une fonction régalienne de l'état qui ne doit pas se décharger sur les communes. La sûreté est la mère des libertés publiques. Faire respecter la loi nécessite de la rigueur et du pouvoir.

Pour autant, à Mimet, nous agissons localement avec de la patience, des investissements et du travail d'équipe.



Si vous souhaitez faire parti du réseau "Vigilance citoyenne - Voisins Vigilants" mis en place par la Mairie et la Gendarmerie, n'hésitez pas à faire une demande à M. le Maire. Il présentera votre candidature à la Gendarmerie. Après validation par M le Préfet de Police, vous participerez à l'opération qui a été mise en place à Mimet, en 2015. Vous serez alors un référent identifié par les autorités et susceptible de les informer immédiatement sur des situations inhabituelles dont vous serez le témoin. Votre identité ne sera pas publiée. Contactez-nous en Mairie.



**40 caméras
ont été posées**



Mimet n'échappe pas aux problèmes d'insécurité, comme les autres communes voisines. Comment agir ensemble ?

Les incivilités se multiplient et Mimet est aussi victime de cambriolages comme les communes voisines. Nous devons ensemble, redoubler de vigilance.

"Depuis 2010, malgré les désapprobations et les critiques de l'opposition, nous avons installé 40 caméras de video-surveillance. Et nous allons renforcer le dispositif en 2018 " Francis Molina Adjoint à la Sécurité. Les images sont réquisitionnées par la Gendarmerie.

La mairie fait le maximum en investissant dans le déploiement de la vidéosurveillance ou encore en rejoignant le collectif "Voisins Vigilants", mais la Mairie ne peut pas tout faire.

Pour être efficace, la surveillance policière doit intervenir 24h/24 et 7j/7. Pour cela, la Mairie devrait embaucher 16 policiers municipaux à temps complet. Cela est impossible à moins de doubler les impôts communaux.

Des communes voisines similaires à Mimet, pourtant équipées de plus de 10 policiers, sont tout autant que Mimet, la cible de cambriolages. Ce n'est donc pas l'effectif de policiers municipaux qui diminue les cambriolages. A Mimet, à l'occasion du départ à la retraite de notre brigadier chef, une embauche et une réorganisation de la Police Municipale sera effectuée pour maximiser la sécurité à Mimet, mais nous ne pourrions pas embaucher 16 policiers. La Gendarmerie de Gardanne avec ses 30 gendarmes effectue des rondes sur Mimet, mais les raids de malfaiteurs sur les communes du bassin sont inopinés.

"Pour notre tranquillité, le renseignement pour anticiper une intervention reste un moyen très efficace qui doit être développé à Mimet. Je reste persuadé que nous pouvons ensemble réduire ces cambriolages. Chaque habitant qui constate un comportement inhabituel ne doit pas hésiter à le signaler en appelant la Mairie ou la Gendarmerie car la sécurité est l'affaire de tous !" Georges Cristiani, maire.

Souvenez-vous, ensemble en 2009, élus et habitants, nous avons pu mettre fin aux cambriolages et aux exactions dans l'école de La Tour. Les malfaiteurs ont été emprisonnés et jugés. La Mairie n'avait pas hésité à se porter partie civile...



17

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle n'hésitez pas à appeler

Gendarmerie ☎ **17 - 04 42 58 30 10**

Police Municipale ☎ **06 10 07 22 21 - 06 14 07 13 83**

Mairie ☎ **04 42 12 62 42** Site Officiel : www.mimet.fr



Sécurité



27

"La réussite de Mimet est la vôtre"



La traditionnelle cérémonie de Vœux à la population : *un grand RdV d'infos*

Chaque année cette rencontre avec la population est un moment propice pour juger le travail accompli l'année précédente et présenter les projets à venir pour l'année nouvelle. A Mimet, tous les élus s'expriment devant la population, chaque conseiller et adjoint présente ses actions et ses projets. Au cours d'un apéritif convivial les échanges se poursuivent.

Téléthon 2017, *Mimet* a du Cœur



Malgré les chutes de neige importantes, quelques mimétains se sont rendus à la Grande Salle pour participer à l'édition 2017 du Téléthon.

Le Téléthon est une manifestation incontournable à Mimet, même en période d'intempérie neigeuse... Christine Galinier, organisatrice, nous a annoncé avoir récolté près de 1500 € de dons transmis à l'AFM. Un grand merci aux associations mimétaines qui ont participé : la Crèche de Mimet, le Tennis Club, Créa Verre à Soi, les Coloristes Mimétains et bien sûr les bénévoles.

La médiathèque à l'École

La médiathèque de Mimet située aux Moulières, est gratuite et ouverte à tous les Mimétains.

"Mimet veut donner le goût de la lecture à nos enfants" G. Cristiani. Afin de stimuler le goût de la lecture chez les tout-petits, nous leur proposons un moment privilégié de lecture une fois par semaine avec la visite de la bibliothécaire à l'École Maternelle. Par petits groupes d'élèves, elle leur fait la lecture d'un livre, puis ils échangent ensemble sur l'histoire. "Ce temps d'échange est très apprécié des enfants et ils l'attendent avec impatience chaque semaine, m'a confié Valérie Couvrat, directrice de l'École Maternelle Communale" Patricia Ferrand, Adjointe au Maire. Grâce à cette action, nous enregistrons avec grand plaisir les inscriptions de ces nouveaux lecteurs à la bibliothèque. Le "coin des petits" est en cours d'amélioration. Les grands profitent également de ce service : les élèves de l'École Primaire Communale des Moulières se rendent à la bibliothèque une fois par semaine avec leurs enseignantes.



Les festivités

Samedi 18 novembre - Grande Salle

“Spectacle musical”

Le samedi 18 novembre, la Grande Salle a accueilli un spectacle Voice gang : les voix du swing...

Un spectacle entraînant qui a ravi les spectateurs et fait vibrer la Grande Salle.



25 et 26 novembre - Ferme de la Tour

“Exposition d'aquarelle”

Les 25 et 26 novembre l'association “Les Coloristes Mimétains” a présenté une très belle exposition d'aquarelle à la Ferme de la Tour...



Un avant-goût de Noël à la Grande Salle

Les traditions de Noël sont mises à l'honneur à Mimet. “Nous remercions l'initiative du Conseil Départemental qui a offert ce concert gratuit. Les chants de Noël ont émerveillé petits et grands et ont fait retentir dans notre village la féerie de Noël”. Jany Maurice, adjointe à la culture

7 décembre

“Chants de Noël”



Dans le cadre de la 25^{ème} tournée départementale des Chants de Noël, Mimet a accueilli une représentation “Noël de Provence et d'ailleurs” le jeudi 7 décembre à la Grande Salle.

Gratuit

Cette représentation gratuite en présence de Monsieur le Conseiller Départemental des Bouches du Rhône a reçu un franc succès.

les news



n° 169

29

Made in Mimet !



4 entrepreneurs Mimétains courageux récompensés

Le mercredi 4 octobre, 4 de nos entrepreneurs ont été mis à l'honneur. Ces chefs d'entreprise ont été aidés dans leurs démarches d'installation et accompagnés dans la réalisation de leur projet par Pays d'Aix Initiative qui a pour mission de favoriser le développement d'activités économiques et durables. Un chèque de démarrage et un prêt à taux 0 % leur ont été accordés.

Localisol, entreprise mimétaine d'usinage, de précision et de mécanique, **Solutions Espace Lumière**, entreprise familiale spécialisée dans les menuiseries alu et PVC, les vérandas, serrurerie et stores, la **Carrosserie Mimétaine**... Ces entreprises se sont vu octroyer, un prêt à 0 % qui leur a "donné un sérieux coup de

pouce de trésorerie de début d'activité", affirme Samid Yachou, patron de la Carrosserie Mimétaine qui a succédé au créateur Monsieur Daniel.

La toute jeune société **les Bocaux de Mamie** lancée en mars 2017, aux Fabres, a obtenu une aide pour la création et la mise en route de son projet novateur d'entreprise spécialisée dans la fabrication et la livraison de petits pots pour enfants de 5 mois à 3 ans, cuisinés avec des produits bio de saison de préférence issus de producteurs locaux. Les chefs d'entreprise fabriquent un millier de petits pots par semaine.

Les journées boulistes du Château



Les incontournables journées boulistes de Mimet ont eu lieu les 26 et 27 août.



3 concours officiels se sont déroulés dans les allées ombragées de Château-Bas en 2 jours.

- ▶ "La Boule Mimétaine" Vainqueur de Pétanque Hommes en doublette choisie, 70 équipes
- ▶ Pétanque Féminine doublette choisie, 18 équipes
- ▶ Challenge de la Ville de Mimet en triplette choisie, 75 équipes

"Je remercie l'équipe municipale qui facilite toute l'année notre travail de bénévoles associatifs. Je remercie également le Comité Feux qui sécurise le Château Bas lors de ces rencontres départementales" Charles Matina, Président de la Boule Mimétaine

Sur le terrain de Boules du Village, désormais aménagé avec le local associatif, les joueurs passionnés s'y retrouvent toute l'année



Le Forum des Associations de Septembre



samedi 9 septembre

Chaque année, en septembre, le samedi proche de la rentrée scolaire, se déroule le Forum des Associations. Cette année, une météo très capricieuse a imposé la salle des fêtes du village pour l'accueillir. Le forum est toujours un bon moment où les enfants et les adultes peuvent choisir leur activité sportive ou culturelle.

Le 12^{ème} Salon des Arts

15 au 24 septembre 2017

250 personnes étaient présentes lors du vernissage le vendredi 15 septembre en présence de Jean-Marie Leloix, peintre et Bernard Geoffroy, sculpteur sur bois. 48 artistes peintres et sculpteurs, techniques et expressions variées étaient présents sur ce 12^{ème} salon à la Ferme de la Tour. Deux classes de l'Ecole Communale Élémentaire de la Tour se sont rendues à cette très belle exposition avec leur maîtresse.



Les artistes Mimétains exposants :

- ▶ Albano Gioia,
- ▶ Huguette Blanc,
- ▶ Jean-Claude Dubrana,
- ▶ Roselyne Fede,
- ▶ Christiane Jaussaud,
- ▶ Hortensia Otto,
- ▶ Jean-Louis Planzanet,
- ▶ Michelle Ronot,
- ▶ Pascale Olivero,
- ▶ Jany Maurice



"Huiles, pastels, sculptures,... Mimet est devenu un rendez-vous incontournable sur la route des arts du département" Jany MAurice, Adjointe à la Culture



Les Journées du Patrimoine Mimétain

Les journées du Patrimoine se sont déroulées les 16 et 17 septembre, un bien sympathique programme a été proposé par l'Office du Tourisme pour mieux connaître notre histoire.



"Entretien notre Patrimoine de Mimet pour le transmettre à nos enfants est une de nos priorités" Bernard Duplessy, Conseiller Municipal d'Intérêt Communal, Délégué au Patrimoine

- Visite de la Glacière commentée par Bernard Duplessy, Conseiller Municipal
- Causerie sur les trois châteaux de Mimet à Château-Bas,
- Reconstitution historique romaine par l'Association AERA dans le parc de Château-Bas (voir photo)
- Visite du musée par Françoise Duplessy, de l'Office du Tourisme et ballade dans les collines de Mimet avec Sylvaine Cufos, du Comité Communal Feux de Forêt de Mimet



La Bourse aux livres des Moulières



Le dimanche 1^{er} octobre, s'est tenue aux Moulières, la première Bourse aux Livres.

Malgré une météo mitigée les exposants et les amateurs étaient bien au rendez-vous.

Cette manifestation conviviale s'est clôturée par une intéressante causerie sur l'histoire des Moulières animée par notre Conseiller Municipal d'Intérêt Communal, Bernard Duplessy. Le rendez-vous est pris en 2018 pour la deuxième édition, qui s'enrichira certainement de disques vinyles et de CD.

"C'est l'occasion de vider vos bibliothèques, vos caves et vos garages !"



La 27^{ème} Foire aux Miels de Mimet



La fréquentation record de cette 27^{ème} Foire aux Miels, gastronomie et artisanat confirme le succès croissant de cette manifestation, réactivée en 2001.

Plus de 50 exposants ont proposé miels et dérivés, fromages, charcuteries, macarons, vins et faïences,...

Diverses animations ont ponctué cette belle journée, exposition sur la vie de l'abeille, une démonstration d'extraction de miel proposée par notre partenaire "L'Abeille Provençale", concours de miels et remise des prix, ainsi que des animations pour les enfants.



Les Puces des couturières de Mimet

le Dimanche 22 octobre s'est déroulée la 2^{ème} édition des Puces des Couturières organisée par l'association "Le Vieux Grenier" à la Salle des Fêtes. De nombreux accessoires de couture étaient exposés et à la vente.



L'âge d'Or en belle poésie

Les adhérents de la Chaumière sont toujours prêts à faire la fête pour Noël, Pâques, la fête des Mères ou les anniversaires. Nos aînés sont enthousiastes pour aller se promener une fois par mois !

La Chaumière - Club du 3^{ème} âge



Les délégués lors des 60 ans du club de l'Entraide



Les 95 ans de Roger Cadet



Journée à l'Etang des Aulnes en septembre

Le 1^{er} Janvier 2018

Les vœux de Liliane

Monsieur Le Maire,

*Il était une fois, dans un petit village
Presque perdu dans les nuages
L'air est pur et bon
Aussi, nous nous y plaisons.
Toutes les personnes aux cheveux blancs
Y vivent bien et sont contentes.
Nous avons notre petit car qui chemine lentement
Dans les bois où tout est beau maintenant.
Nos anciens viennent volontiers au foyer
Pour parler, jouer et manger,
Mais surtout trouver de la chaleur humaine
Et surtout des amis qui les aiment.
Recommençons ensemble une nouvelle année
Que 2018 nous apporte joie et santé
Et que tout soit limpide comme l'onde,
Que la paix règne dans ce monde*

La Présidente, Liliane Cerri

Je vous présente mes vœux. Merci de votre amitié. Continuez à nous rendre heureux
La Chaumière est toujours pleine de lumière et les anciens sont tous heureux d'un Maire chaleureux

Avec mes vœux respectueux.



Le Repas de l'Age d'Or

Mercredi 6 décembre a eu lieu à la Grande Salle un des rendez vous incontournable de Mimet : "Le Grand Repas des Anciens".

Près de 400 aînés avaient répondu présents ce jour-là. Les invités ont partagé un repas délicieux préparé à Mimet et servi par le personnel communal sous la direction du chef d'orchestre, Francis Lopez. L'animation de cette traditionnelle journée a été assurée par la Troupe "Haute Tension" de Mimet. A l'occasion de cette journée attendue de décembre, nous donnons de la joie à nos seniors, en rompant avec la solitude et en célébrant Noël tous ensemble.



Des moments de partage et de bonne humeur autour d'un bon repas



Des travaux pour

Sans Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental tout ceci n'aurait pas été possible.
"Le Conseil Départemental ne doit pas disparaître au profit de la Métropole de Marseille"

Fontbelle, le royaume des enfants, toujours plus sécurisé

...et pour respecter l'architecture de la Ferme de Fontbelle du XVIII^{ème} siècle



Cette salle d'activités de Fontbelle pourra être louée pour des événements familiaux : anniversaires, mariages, baptêmes,...



La réfection des façades, du parvis et des abords du Centre Aéré de Fontbelle sont en cours de rénovation pour être prêts pour les vacances scolaires. Une salle d'activités de 225 m² est en cours de construction. Elle accueillera les animations pour les enfants, et sera également louée pour les événements familiaux (anniversaires, mariages, baptêmes,...). Un règlement d'occupation est à la disposition des familles de Mimet.

Le complexe Château-Bas s'équipe peu à peu...

Un local est en construction à la Grande Salle. Ce nouveau local permettra de ranger l'ensemble du matériel sportif et scénique. Il respecte l'environnement forestier et l'architecture du bâtiment du Château-Bas. "Joindre l'utile à l'agréable" c'est possible à Mimet...



améliorer le quotidien

De l'entretien des chemins et des bâtiments communaux à la création de voirie et de nouveaux locaux, la Mairie de Mimet ne cesse d'investir pour améliorer le quotidien des familles de Mimet.

Construction d'un préau la Maternelle

Il n'y avait pas de préau dans la cour de l'École Maternelle, c'est chose faite. Désormais même par temps de pluie nos petits pourront prendre l'air sans se mouiller.



La proximité au quotidien



travaux



n° 169

37

En 16 ans, Mimet a été métamorphosé pour le plaisir des yeux et le bien-être des Mimétains. Tous ces investissements ont été possibles grâce à une gestion rigoureuse et des économies au quotidien. Le Conseil Départemental a toujours soutenu financièrement nos projets.

"Je remercie la Présidente, Martine Vassal, pour son indéfectible soutien à notre commune". Georges Cristiani.

"Nous devons préserver et protéger nos petites graines. Au delà des bavardages, nous avons réhabilité le travail, plutôt que réhabiliter l'impôt, pour aménager la commune". Corinne Centaro, 1^{ère} adjointe

Finis les vieux containers à la Tour

Les vieux containers ont été retirés par le Pays d'Aix. Ils ont fait place à 3 colonnes de tri sélectif enterrées sur le parking de la Ferme de la Tour. La place des containers à ordures ménagères sera aménagée prochainement.



Mimet connecté à l'avenir, la fibre arrive !

La fibre est en cours d'installation sur la Commune. Grâce au financement du Conseil Départemental, l'accès au Haut Débit sera bientôt possible. Les travaux de tirages de cables souterrains sont en cours. Il vous appartiendra de contacter votre opérateur pour connaître les conditions techniques et financières de votre accès à ce nouveau réseau.



Les rues des Moulières, les chemins,



La rue des Marguerites

travaux

Aux Moulières les travaux ne s'arrêtent jamais : des travaux d'enrobé ont été réalisés à la rue des Mysotis, rue des Marjolaines et rue des Marguerites.



38

"Ce n'est pas du bla bla. Tout est vérifiable ! Ce ne sont pas des projets que nous présentons dans le journal de Mimet, ce sont des actes, des constructions, des rues rénovées, des enfouissements, ce ne sont pas des projets. Ce n'est pas du virtuel numérique, c'est du vrai".

Lordine Bélarbi, Adjoint aux Travaux

Cimetière, pour qu'ils reposent en paix

La Commune de Mimet met à la disposition de ses administrés des concessions nues (pleine terre) ou dotées d'un caveau ainsi que des loges de columbarium.

Les caveaux ont été achetés en 2017 à la société Pincédé et sont revendus à prix coûtant aux familles. La Commune ne fait aucun bénéfice sur ces ventes de caveaux. Les concessions pour les caveaux ont une durée perpétuelle et les loges de columbarium ont une durée de 15 ans.



Les deux cimetières communaux sont régulièrement entretenus. Les personnes intéressées par ses acquisitions peuvent contacter la Mairie au 04 42 12 62 42

Parce qu'il est difficile pour de nombreux propriétaires de faire le deuil de leur fidèle compagnon, Mimet va se doter d'un cimetière pour animaux. La loi de 2015 qui modernise le statut de l'animal a conduit la majorité municipale à proposer un cimetière animalier. (voir les pages du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2017).

Le règlement de ce nouveau cimetière est disponible en Mairie. Les propriétaires d'animaux pourront venir se recueillir et entretenir la mémoire de leur animal disparu (maximum 40 kg).

Les places, c'est du concret, du vrai,...



La transformation des Moulières continue



Le Chemin des Moulières



communauté du
PAYS D'AIX

travaux



n° 169

39



Un santon historique placé dans les vestiges des Remparts.



Lorsque la Mairie a débuté, en 2015, la réfection des Remparts datant des X^{ème} et XI^{ème} siècles, nous avons découvert une niche dans ces vestiges. En décembre 2017 une copie d'un des santons historiques a été placée dans cette excavation construite au Moyen âge avec les pierres gris-bleutée typiques de Mimet. La Sainte Vierge Marie qui compose la crèche historique de Mimet de 1644, protège désormais notre village du haut de ses 500m d'altitude.

"Nous devons préserver notre patrimoine, car c'est toute notre histoire que nous devons transmettre à nos enfants" Bernard Duplessy, Conseiller Municipal, délégué au patrimoine.

Le PLU Mimet, sera version Métropole... !

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, le Plan Local d'Urbanisme se décide à Marseille par la loi de création de la Métropole. Auparavant, l'urbanisme se décidait à Mimet avec les contraintes imposées par l'Etat. Lorsque la population n'approuvait pas les projets de la municipalité, elle votait pour une autre équipe municipale. Ainsi en 1995, la municipalité Gauche a été remplacée pendant 3 ans par la municipalité Mahieux. En 2001, c'est au tour de la municipalité Chauvière d'avoir été désavouée notamment pour sa conception de l'urbanisme (HLM, ZAC, etc). Depuis que la Municipalité Cristiani a été élue aucun immeuble n'a été construit. Mimet a conservé son caractère rural et forestier. Mais, dorénavant, la mairie de Mimet ne pourra donner que son avis, en espérant que la Métropole l'accepte.

Les maires du département entrent en fusion

La Provence

28 septembre 2017

A l'unisson, ils ont voté hier une motion critiquant la future réforme territoriale

ls auraient presque pu enten-
ner un "tous ensemble!" re-
vendicatif en serrant le
ling. D'après ce qu'a bien vou-
nous en rapporter la dizaine
lus qui s'est présentée de-
t la presse, hier après la
ce, le 3^e forum des maires
département - "exceptionnel-
ment à huis clos" - s'est soldé
une "unanimité historique".
tôt, une fronde...

absence de membres de
majorité présiden-
(REM), et au-delà de
étiquettes respectives, la
ité des 115 maires
nt reconnu un ad-
on: la fusion Dé-
Métropole Aix-Mar-
gnesse de
at Emma-
président
ener à



Après la séance à huis clos, Martine Vassal et Jean-Claude Gaudin ont présenté le texte adressé au gouvernement.

conseillers métropolitains,
cette fois en proportionnelle di-
recte, qui irrite également le
maire de Marseille: "Rien ne
pourra nous être imposé par Pa-
ris! (...) Si c'est une expérimenta-
tion que l'on veut faire dans les
Bouches-du-Rhône, la prési-
dente vous a dit, nous nous y pré-
parons. Mais on ne peut pas
faire une fusion des départe-
ments et des 15 métropoles sans
passer par la loi!", tonne-t-il.
"Que le gouvernement entende:
après, 200 ans de soudure entre
nos communes et le Départe-
ment, on ne va pas tout jeter!",
renchérit Georges Cristiani
(sans étiquette), président de
l'Union des maires du 13.

"Elle nous a été présentée à la
va-vite et à main levée.
M... étaient pas
M... étaient pas
M... étaient pas

trop où on va... On entend beau-
coup de choses dans la presse...
grince Martine Vassal. Le der-
nier bruit qui circule, depuis la
semaine dernière, c'est
préfets se...

Appelé à réagir, le député
LREM François-Michel Lam-
bert s'exaspère. "Cela me donne
envie de déménager et d'aller
dans un ter-

urbanisme



n° 169

40



La majorité municipale regrette que l'urbanisme soit désormais de la responsabilité de la Métropole de Marseille. Il est en effet dangereux que notre village soit un jour offert à la convoitise de promoteurs immobiliers, car n'oublions pas que la municipalité précédente avait décidé de fusionner Mimet à Gardanne et qu'une ancienne fonctionnaire à la mairie, aujourd'hui virulente opposante, était affectée par l'ancien maire communiste au service des élections et de l'urbanisme, des ZAC ont été créées aux Saugeonnes, à la Diote, aux Rampauds, ... un promoteur immobilier qui doit encore de l'argent à la Mairie était souvent à la Mairie. Aujourd'hui cette ancienne agent municipale affiche toujours ses faveurs pour la Métropole de Marseille et pour la construction de logements HLM.

"Les ZAC, prévues avant nous, ont été annulées. Aucun immeuble n'a été construit. Nous ferons tout ce qu'il est possible pour combattre la "bétonisation" et maintenir notre tranquillité de vie. Mimet ne doit pas devenir un terrain à construire pour promoteurs immobiliers métropolitains" Gilles Fédérighi, Adjoint à l'Urbanisme



"Je regretterai longtemps que l'Opposition de Mimet ait été favorable à la création de la Métropole de Marseille" Le Maire

Le Comité Communal Feux de Forêts

Comme toutes les années, les bénévoles du CCFF ont contribué à assurer la sécurité dans la commune. Ils sont toujours présents dans les collines, lors des intempéries neigeuses et lors des manifestations (Fête des 3 Ecoles, Festival de Théâtre, Festival International de Piano, Orchestre Philharmonique, repas du 3^{em} âge, concours de boules,...).

Durant la période du mois de juin à la mi-septembre, le CCFF a effectué **210 patrouilles**, avec un total de **6 300 km parcourus** dans les massifs. Les bénévoles sont aussi intervenus pour des opérations de sensibilisation dans les écoles et chez les particuliers.



Rappel réglementaire sur la circulation des véhicules à moteur

Plusieurs mimétains se plaignent des désagréments dus à des véhicules à moteur de type motocross et quad sur les sentiers de randonnée et à proximité des habitations.

L'article L362-1 du Code de l'environnement réglemente la circulation des véhicules à moteur : "en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur".

Un arrêté du Maire du 7 août 2002 réglemente, quant à lui, les nuisances sonores des véhicules à moteur.

La Mairie de Mimet procède à la mise en place de panneaux d'interdiction communaux en restant vigilante pour que ces problèmes d'incivisme s'arrêtent.

Compte tenu des incivilités et des abus fréquents, des contraventions seront dressées.

Le nouveau jardin des plantes médicinales



"La flore provençale est valorisée et respectée à Mimet" Docteur Bertrand Balansard, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement. Des panneaux pédagogiques ont été implantés sur le chemin de randonnée reliant l'aire de retournement du Chemin Saint Sébastien à la Vigie. Les arbres remarquables du Parc de Château-Bas ont également été valorisés et seront prochainement présentés, lorsque le parc sera mis en sécurité. Les panneaux de présentation du "jardin des plantes médicinales provençales" aux Vignes Basses ont été mis en place. La plantation et la signalisation des plantes devraient s'achever au printemps".



Les associations à la Grande Salle



A la Grande Salle, carton plein pour le Budokan Mimet au Tournoi international de France :
Anthony Costa, 1^{er} catégorie ceinture noire
Kevin Villena, 1^{er} catégorie kyu adulte
Jade Olivier, 1^{er} catégorie enfant



Mimet bouge à la Grande Salle !

Le Plateau Baby de Basket existe depuis 2016 A la Grande Salle, il a réuni 12 clubs de Basket du département le dimanche 21 janvier 2018. 130 enfants de 3 à 6 ans ont participé devant 250 personnes venues les encourager.

les news



42



**Pas de répit pour la Grande Salle !
Très appréciée des sportifs !
Les Aînés en sont fans !
Les spectateurs des concerts l'adorent !**

“Au Cœur du Corps”

L'association propose des séances de sophrologie en groupe ou individuel.
Contact pour tout renseignement : 06 12 44 97 87.
Des séances de yoga sont également proposées aux enfants le mercredi de 14h à 15h au Dojo (sous la salle des fêtes). Tel : 07 82 42 12 13.

Tennis Club de Mimet



L'équipe féminine senior de Mimet, championne départementale 3 avec son président et le Président de l'Union Départementale

Nos champions Mimétains

Tiago Marant, le courageux !

Tiago, jeune écolier mimétain de 14 ans, s'impose en monocycle dans sa catégorie

2016 ▶ Champion de France Trial
2017 ▶ 3 titres de Champion d'Europe
2017 ▶ Vice Champion d'Europe en 2017
2017 ▶ Champion de France longueur, hauteur et trial
Prochain défi pour Tiago, les mondiaux en 2020.
Bonne continuation... Après avoir été à l'Ecole Communale de Mimet, il est aujourd'hui au Collège de Gréasque.



Jade Weil,

et le Mimétain Paul Sergent poursuit son parcours.... avec son monocycle

2011 et 2013 ▶ double champion de France trial
2014 et 2016 ▶ double champion du Monde dans sa catégorie
2014 ▶ vice champion du monde en speed trial
2015, 2016, 2017 ▶ triple champion de France et record de France saut en longueur
2013, 2015, 2016 ▶ triple champion de France monocycle-hockey
2014 ▶ vice champion de France hauteur, longueur, 10 kms et hockey
2015 ▶ champion de France 10 kms
2015 ▶ Vice champion de France cross-country
2016 ▶ vice-champion de France 10 kms
2012, 2014, 2015, 2017 ▶ 5 fois vice-champion de France trial
2017 ▶ vice-champion de France hockey



Jeune Mimétaine qui fêtera ses 18 ans au mois d'avril prochain, a remporté le championnat de France 2018 de cyclo-cross. Il s'agit du 1^{er} doublé dans la catégorie junior dames (Championne de France en 2017). Jade s'est également illustrée sur la Coupe de France puisqu'elle a remporté la catégorie Junior avec 4 victoires sur 4 épreuves et terminé 2^{ème} au classement général de la catégorie élites Dames.
Jade est aussi une routière, elle a terminé 5^{ème} des derniers championnats du Monde route à Bergen (Norvège) en septembre dernier.

Et des Mimétains qui font parler d'eux



Ecueils du Vent

Une photographe d'art Mimétaine

Marion Kabac, Artiste photographe, ne fait pas que prendre des photos, elle les crée.

"Il faut être curieux, désobéissant et avoir une patience de pêcheur à la ligne". Robert Doisneau

www.margy-photographies.net
Marion.kabac@gmail.com. Tel : 06 03 68 06 10

Une Mimétaine a écrit sa biographie !

"Les enfants cachés du cordonnier"
d'Hélène Cartier-Millon

Parue aux éditions Publishroom

Témoignage de l'importance de connaître nos origines et de dévoiler les secrets de famille. Beaucoup de personnes sont confrontées à ces problèmes, mon histoire peut les aider. Malgré les difficultés en particulier pendant ma jeunesse, je me suis battue pour m'en sortir, pour évoluer le mieux possible. La recherche de mon père biologique, la quête de vérité et le secret de famille enfin dévoilé ont eu un fort impact sur ma vie.

Vous pouvez avoir un aperçu de mon livre en suivant le lien :

<http://communaute.publishroom.com/litterature/les-enfants-caches-du-cordonnier-5322?lang=fr>



Nos petits bonheurs

Tiana TARLET, née le 15 juillet 2017 à Vitrolles
Téo GARCIA-GONZALEZ, né le 28 juillet 2017 à Aix-en-Provence
Maëlys LETOT, née le 31 juillet 2017 à Aix-en-Provence
Aïna DUCRET, née le 31 juillet 2017 à Marseille 6^{ème}
Lucas SCHIFANO, né le 31 juillet 2017 à Aix-en-Provence
Lorène RUNGASSAMY, née le 31 juillet 2017 à Vitrolles
Romane CANTENER, née le 1 août 2017 à La Ciotat
Soline GUIGNARD, née le 9 août 2017 à Aix-en-Provence
Attilio SCHIFANO, né le 26 août 2017 à Aix-en-Provence
Malo BACHELET, né le 6 septembre 2017 à Aix-en-Provence
Léon LAROUZIÈRE, né le 28 septembre 2017 à Aix-en-Provence
Louis MAUREL CATANZARO, né le 2 octobre 2017 à Aix-en-Provence
Adeym SEBAA, né le 2 octobre 2017 à Vitrolles
Giuliana CENTARO, née le 12 octobre 2017 à Marseille 6^{ème}
Louis SICRE, né le 15 octobre 2017 à Vitrolles
Aaron KEVORKIAN, né le 23 octobre 2017 à Aix-en-Provence
Valentin PRUNIER, né le 4 novembre 2017 à Marseille 6^{ème}
Tom NOUET, né le 10 novembre 2017 à Aix-en-Provence
Sevana MEGUARDITCHIAN, née le 11 novembre 2017 à Aix-en-Provence
Hugo POMIROL, né le 29 novembre 2017 à Aix-en-Provence
Tiago BONILLA, né le 15 décembre 2017 à Aix en Provence
Paola PIERI, née le 22 décembre 2017 à Aix en Provence
Nolan RAHOU, né le 27 décembre 2017 à Aubagne
Giulia SAINT-AUBIN, née le 5 janvier 2018

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur au bébé !

Nos joies

Anne-Alexandra VAISSIERE et Florian OLIVERO, célébré le 3 août 2017
Andréa LUCAS et Adrien RIEDEL, célébré le 5 août 2017
Marie-Pierre VESPINI et Patrick PREPOIGNOT, célébré le 5 août 2017
Beverly MATHIEU et Fabien SALIS, célébré le 5 août 2017
Véronique LEFEBVRE et Frédéric FABRE, célébré le 12 août 2017
Magali TREGUIER et Nicolas VIALA, célébré le 19 août 2017
Marion MARTIN et Nicolas ROBICHET, célébré le 25 août 2017
Mélanie PERUCCA et Matthias BUELLI, célébré le 26 août 2017
Mireille AGRESTI et Julian GODOY, célébré le 02 septembre 2017
Ikram MAZZOUR et Nahim SASSI, célébré le 02 septembre 2017
Manon GARREL et Clément CRONENBERGER, célébré le 15 septembre 2017
Manon BOURRELLY et Jérémie MORLET, célébré le 23 septembre 2017
Amandine SALARIS et Nicolas CHRISTOL, célébré le 23 septembre 2017
Emilie DELEUIL et Boris LOURIE, célébré le 28 octobre 2017

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés

Nos peines

Odette LE FEVRE veuve MERCIER, décédée le 09 août 2017
Lucette TROIN veuve CASTAGNETO, décédée le 15 août 2017
Luigia PELLICCIA épouse BOURDET, décédée le 27 août 2017
Josette GRONCHI veuve BERNARDY, décédée le 5 septembre 2017
Agnès RESVE, décédée le 16 septembre 2017
Dominique LEMÉNAGER, décédé le 18 septembre 2017
Marie-Thérèse MICHEL épouse MOURLON, décédée le 26 septembre 2017
Marcel PARON, décédé le 27 septembre 2017
Jean GLAUDEL, décédé le 09 octobre 2017
Simonne LACOTE veuve MICHEL, décédée le 03 octobre 2017
Giorgio DORI, décédé le 17 octobre 2017
Joseph AGUADO, décédé le 21 octobre 2017
Maurice BARALE, décédé le 28 octobre 2017
Stéphane LAUNAY, décédé le 07 novembre 2017
Manuel FREIXO, décédé le 07 novembre 2017
Arlette MAGNA veuve BOUSQUET, décédée le 08 novembre 2017
Jacqueline COLLAS veuve GRENIER, décédée le 14 novembre 2017
Georges MAURIN, décédé le 15 novembre 2017
Gilberte MAROTEL veuve MARTIN, décédée le 18 novembre 2017
Guy DELASTRE, décédé le 4 décembre 2017
Mauricette PRÉVOST épouse MONTAGNIER, décédée le 4 décembre 2017
Roger CASABURI, décédé le 8 décembre 2017
Jacqueline ANDREIS veuve GASIGLIA, décédée le 15 décembre 2017
Jeanne GENGARO veuve ARLAUD, décédée le 28 décembre 2017
Jacques GARCIA, décédé le 3 janvier 2018
Pierrette APARICIO veuve ASINARI, décédée le 9 janvier 2018

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

www.mimet.fr

Connectez-vous au site officiel de la Mairie

C'est un site sobre, clair et informatif pour la population. Il n'a pas vocation à faire de l'audience politique ou obtenir des "like". Connectez-vous !



La fibre arrive à Mimet !

Les premiers répartiteurs de fibres ont été installés sur Mimet. Le Conseil Départemental a financé les travaux. Vous pourrez bientôt contacter votre opérateur pour bénéficier du Haut Débit

Fissures des Maisons

■ Pour l'année 2016, à force de persévérance, la Municipalité a obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, pour les mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. L'arrêté du Ministre de l'Intérieur a été publié le 1^{er} septembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Nous avons soutenu 77 propriétaires de maison ayant subi des dommages (fissures, ...).

"En 2016, l'état de catastrophe naturelle a pu être reconnu grâce au travail des services municipaux, que je remercie, au nom des propriétaires qui s'étaient déclarés en Mairie"
Georges Cristiani.

■ Pour l'année 2017, nous avons dénombré 47 habitations. Le 5 janvier 2018, le Maire a transmis au Préfet une demande de reconnaissance pour la période 1^{er} janvier-31 décembre 2017. Nous attendons l'accord du Ministre, Gérard Colomb. "Je vous rappelle que si l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour 2017, l'arrêté qui sera alors publié au Journal Officiel, sera immédiatement affiché à la Mairie de Mimet, à la Mairie annexe des Moulières, au service de l'urbanisme, sur les panneaux d'affichage de la Commune et sur le site internet : www.mimet.fr. Vous aurez alors 10 jours, à compter de la date de publication de l'arrêté au Journal Officiel, pour déposer votre déclaration de sinistre auprès de votre assureur". **Nous restons attentifs, toutefois je vous suggère de rester vigilants, car ce délai imposé de dix jours est extrêmement court". Le Maire**

■ Pour l'année 2018, "nous demeurons à votre disposition pour enregistrer vos déclarations écrites, si des fissures apparaissent sur votre maison".

Service Urbanisme : 04 42 12 62 35 et 04 42 12 62 42
Site internet : www.mimet.fr

Internet et réseaux sociaux : Info ou Intox ?

A notre époque les nouveaux moyens de communication sur Internet facilitent l'information, mais aussi la diffusion de renseignements farfelus, d'âneries en tout genre et de mensonges délibérés. A Mimet, comme ailleurs, les bêtises et les rumeurs se répandent plus vite que les informations vérifiées. Elles peuvent vous nuire... Le Président Macron ne parle-t-il pas "des bobards inventés pour salir" ? Pour démasquer les trucs, Mimétaines, Mimétains internautes, branchez votre décodeur.

Internet c'est souvent bien, la vérité c'est toujours mieux :

Hausse du salaire du maire en 2017 : 0€
Frais de déplacement du Maire* : 0€
Frais annuels de réception du Maire* : 0€
Nombre de costumes du Maire payés par la Mairie* : zéro
Hausse du salaire d'un adjoint en 2017 : 0€
Hausse du salaire d'un conseiller municipal en 2017 : 0€
Frais annuels de représentation du Maire* : 0€
Frais de mission d'élus* : 0€

*depuis 2001

Coût pour la mairie du Congrès des Maires 2016 et 2017 : 0€
Nombre de remarques de la Cour des Comptes* : 0
Nombre de redressements de la Cour des Comptes* : 0
Frais de formation d'élus* : 0€
Baisses des impôts communaux* : oui (en 2013 et 2015)
Investissements communaux* : 19 millions d'€
Nombre d'enfants d'élus embauchés à la Mairie* : zéro
(La municipalité précédente a embauché la fille du 1^{er} Adjoint)

*depuis 2001

Infos - Intox : stop aux rumeurs

► **Frais de déplacement du Maire 2017 = 0 €**

Depuis 2001, les Mimétains ne paient aucun frais de représentation et de mission du Maire.

► **Congrès des Maires 2016 et 2017 = 0 €**

Aucune dépense communale pour les congrès. Le Maire est un président bénévole

► **Frais de formation des élus = 0 €**

Depuis 2001, il n'y a eu aucune dépense de frais de formation d'élus. Tous les comptes sont à la disposition des citoyens qui veulent les vérifier.

RAPPEL : BAISSÉ DES 3 IMPÔTS EN 2013 ET EN 2015

Adresses et site officiels de la Mairie : mimet.mairie@wanadoo.fr - monsieurlemaire@mimet.fr - www.mimet.fr

La critique est facile, mais l'art plus difficile...

■ Les réalisations sont là ! Vous pouvez juger l'action de la majorité municipale. Souvenez-vous de Mimet en 2001. Aujourd'hui le village est métamorphosé, mais cela s'est fait au prix de travail, de grosses économies, une gestion très rigoureuse et une présence au quotidien sur le terrain. L'équipe tient ses engagements de ne pas augmenter les impôts en 2018, et mieux que ça, nous avons réussi à baisser les 3 impôts locaux sur 2 années, tout en remboursant les dettes toxiques que l'ancienne municipalité nous avait laissées...

Malgré les fausses informations colportées, les frais de représentation du maire sont toujours à zéro.

Mimet est actif lors des rendez-vous départementaux, régionaux et nationaux, mais sans que jamais cela ne coûte 1€ à la mairie. Le maire est bénévole à sa présidence des Maires des Bouches-du-Rhône. C'est son engagement et nous le respectons depuis 2001. A force de travail et de persévérance, Mimet est aujourd'hui soutenu et respecté.

■ Malgré les lois et les obligations de construire du logement social, nous avons réussi à épargner Mimet des ensembles HLM et nous tiendrons bon, nous ferons tout pour préserver la qualité de vie et les paysages.

■ Le communautarisme n'aura pas ses entrées à Mimet et nous renforçons la sécurité de notre commune. L'équipe municipale a fait le choix d'augmenter la vidéosurveillance dans nos quartiers, avec la Gendarmerie.

■ Nous avons l'expérience de la gestion communale et l'amour de notre commune. Nos excellentes relations avec le Conseil Départemental, la Région, la Préfecture de Police... prouvent notre implication et nos compétences.

■ Le travail et l'action sont nos crédits. Nous laissons le blabla et les fausses informations aux autres. **Depuis 16 ans, notre parti c'est Mimet ! Nous travaillons pour notre commune, la population peut compter sur l'équipe d'Intérêt Communal pour continuer à travailler sans augmenter les impôts. Nous serrer la ceinture ne nous fait pas peur, nous vous l'avons prouvé !**

artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

Agence immobilière

■ Agence Fiorino
CC Les Fabres ☎ 04 42 51 10 10

Architecte DPLG

■ Eric Barré
470, route de la Diote
☎ 06 72 57 53 31

Artisan

■ Eureka Renov' - Franck Olivieri
Peinture, carrelage,
placoplâtre, plomberie
998, chemin du Vallon
olivierfranck@yahoo.fr
☎ 06 66 34 07 63

Bar

■ Bar Restaurant
"Le Germinale" Les Moulrières
☎ 06 72 29 61 29

Beauté - Esthétique

■ Institut de Beauté "Panonica"
☎ 04 42 51 45 60
■ Le Temps d'une beauté
3 lot Les Oliviers - Les Moulrières
☎ 04 42 58 11 45
■ Corinne TIZON
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr
■ Cocoon SPA
Centre de bien être - Esthétique
487, route de la diote
☎ 06 26 72 43 69

Brocante

■ Brocante à l'année
"La Cave Blanche"
55, rue du Gassin
☎ 06 75 67 35 61

BTP

■ Techniques Elingues Services
Saïdi Abdela - 877 route Puits Gérard
☎ 04 42 51 20 72
■ Traction Levage
Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
■ Terrassement
Arnéodo ☎ 06 27 57 62 97

Carrosserie

■ Carrosserie Mimétaine
M. Yachou
1343 route du Géant
☎ 04 42 58 98 42

Charpente

■ Charpentiers du Littoral
Route du Géant
☎ 04 42 58 99 31

Chaussures de danses

Fabrication française

■ Charles Rémy
298, ch. des Farigoules
☎ 06 85 84 10 80

Chevrier

■ Thierry FAURE
873 rte Gardanne - Fontbelle
☎ 04 42 58 91 61

Coaching

■ Conseil en ressources humaines
formatrice Isabelle Baillet
☎ 06 10 83 89 23

Coiffeurs

■ "Play Back"
CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
■ Le temps d'une Beauté
3, clos des Oliviers
☎ 06 69 72 44 23
■ Coiffure Jessica mixte
98, rue Ballotesti
☎ 04 86 31 99 87

Couture

■ DE COUDRE retouches
CC les Fabres
☎ 06 64 66 85 45

Création

■ Créatrice perles et bijoux
Claire Sifre - II, lotissement la Tour
☎ 06 32 39 78 38

Déchetteries

■ Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
■ Gardanne ☎ 04 42 58 45 79
■ Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

Décoratrice d'intérieur

■ Aurélie Estournet
☎ 06 03 36 06 90

Dentiste

■ Christel Calleya
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
■ Geoffroy Eschrich
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
■ Caroline TRUCC
CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

Disco Mobile

■ Santo Claude
27, av de Provence - La Source
☎ 06 07 89 02 59
☎ 04 42 68 43 29

Élagage-débroussaillage

■ Christophe Guidi
☎ 06 68 73 24 06

Expert-comptable

■ Cabinet d'expertise Secob
M. OLLIVERO J-R
195 Font Soutane
☎ 04 42 08 02 89

Fabrication artisanale

■ Les macarons de Mimet
190, chemin des Farigoules
☎ 06 47 18 88 96
maxouetsamaman@yahoo.fr

Fioul

■ BP Super Fioul - livraison à domicile
☎ 06 23 84 33 48
☎ 04 91 58 70 27

Gîtes et Chambres d'Hôtes

■ La Bartavelle
348 ch. des Amandiers
☎ 04 42 58 85 90
■ Le Laou
☎ 04 42 68 40 04
☎ 06 22 24 43 31
■ Gîtes et Chambres d'Hôtes - Lou Coudounat
541, rue du Gassin
giteloucoudounat@gmail.com
☎ 06 95 91 76 81

Graphisme et Internet :

■ Zebra Design (Graphiste libéral)
34, rue de l'Etoile - Mimet
☎ 04 42 68 43 73
☎ 06 11 88 10 37

Hamam

■ Corinne Tizon
Quartier les Geines
Chemin des Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Hôtel-Restaurant

■ Le Grand Puech
8 rue Saint Sébastien
☎ 04 42 58 91 06

Hypnose Ericksonienne et PNL

■ Praticienne certifiée
Ghislaine Reboul
☎ 06 83 54 70 31
ghislainereboul@yahoo.com

Imprimerie

■ D.D.I - DENIS Didier
☎ 04 42 12 60 18

Infirmières

■ MICHEL Martine
La Tour ☎ 06 21 90 42 04
■ CADONI François
☎ 06 11 50 08 10
■ AURIC Martine
13, lotissement le Bosquet
☎ 06 18 15 85 28
■ Infirmière stomathérapeute libérale
BARBOT Agnès
☎ 06 03 80 65 79
■ Cabinet d'Infirmiers
Soins à domicile - AGOSTA Alain
☎ 06 17 33 59 84
■ Infirmière - soins à domicile
NESTIRI Sylvie
☎ 06 24 29 05 50
■ Infirmier - soins à domicile
GALLARDO Christophe
☎ 06 20 55 12 99

Jardinier Paysagiste Débroussaillage

■ Axel ROMBAUT
Prestations en CESU
☎ 06 63 73 36 67

Kinésithérapeutes

■ MICHEL Pierre-Olivier
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 06
■ VAN OOST Jean Luc
LABROT Rémi - Les Fabres
☎ 04 42 51 15 72

Maquillage permanent

■ Corinne Tizon
Les Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Médecins

■ Dr Lagache
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 01
■ Dr SAGE DELAFOREST
Les Fabres ☎ 04 42 65 96 05

Menuiseries

■ Menuiserie BARBA
☎ 04 42 58 22 75
■ CHARLES Rémy
298 ch. des Farigoules
☎ 06 85 84 10 80

Meublé de tourisme :

■ Les Cigales
M. et Mme SANTUCCI
156, chemin de Rigon
☎ 04 42 69 93 79
☎ 06 44 28 06 14

■ Le Château - Mme Rempenault
5, place de l'Eglise
☎ 04 42 58 95 24
■ Le Laou ☎ 04 42 68 40 02
☎ 06 22 24 43 31

Orthophoniste

■ Flora RUIZ
Centre médical La Tour
☎ 06 14 56 76 92

Ostéopathe

■ Amandine DANIEL D.O
Centre médical La Tour
☎ 06 84 37 45 20

Pizzeria

■ La Mia Pizza
Patrick PARISOTTO
☎ 06 03 54 39 27

Pension chevaline

■ Les écuries de l'Etoile
1343, route du Géant
☎ 06 79 79 41 91

Pharmacies

■ Pharmacie des Ecoles
Habert Hervé - 98 Rue Balotesti
☎ 04 42 58 97 62
■ Pharmacie des Moulières
LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc
☎ 04 42 51 25 85

Photographe

■ Magali Batbedat
25, place de la Mairie
☎ 06 11 37 54 18
■ Marion Kabac
Auteur Photographe
☎ 06 03 68 06 10

Plomberie

■ Clim é Eau - sanitaire, chauffage
M. Teleno ☎ 06 60 70 34 93
■ Plomberie - chauffage
M. Bouillard
512 chemin de la Calade
☎ 04 42 12 66 80
☎ 06 19 92 20 18

Prothésiste Ongulaire Diplômée

■ Laura Nails
6, chemin du Vallat des Fabres
☎ 06 22 21 30 52
lauranails.artblog.fr

Restaurants

■ Le Must
M. Dahan - CC les Fabres
☎ 04 42 63 77 53

Savonnerie

■ Savonnerie du Pilon du Roy
Magasin d'usine
M. Kolbac
Chemin du Vallon
☎ 04 42 62 13 38

Salle pour noces et banquets

■ Mas de la Ventarelle
M. LORENZATI Guy
☎ 04 42 69 95 98

Serrurerie Ferronnerie

Metallerie

■ SAFM - Zone de Puits Gérard
☎ 04 42 51 13 09

Services à domicile

■ GPE - Gilles Palmese
217, chemin des Régalets
☎ 06 98 68 42 67

Supermarché

■ Intermarché - Les Fabres
☎ 04 42 51 37 98

Tabac Presse

■ L'Interface
Chemin des Fabres
☎ 06 01 78 84 67

Tapissier en siège

■ M. DA ROCHA
Rue des Muffiers - Les Moulières
☎ 04 42 65 98 66

Taxi

■ M. Henri
☎ 06 21 41 49 35
■ M. Laroche
☎ 06 12 69 25 59
■ Lise Lorenzatti
☎ 06 84 62 03 10

Traitement et revêtement des métaux

■ Valérie Brouillard
chemin des Jérômes
☎ 07 69 95 57 05

Usinage - Mécanique Générale Industrielle

■ Localisol - Zone de Puits Gérard
☎ 04 42 51 13 09

Vétérinaire

■ Clinique Vétérinaire
FAUX POINT Laurent - Les Fabres
☎ 04 42 58 19 05

Liste des assistantes maternelles de Mimet

Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade - 04 42 50 37 98 - 06 20 67 92 31

Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon
09 80 54 36 92

Ingrid BOURDE

3, avenue du Pigeonnier - lot. Château-Bas - 06 09 57 23 44

Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes
04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets - 06 28 98 19 60

Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien - 04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses

04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin
09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

Françoise GARCIA

882, le Moulin Rou - 04 42 69 90 13 - 06 03 95 21 68

Virginie HEYDEL

1343, route du Géant - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses
04 42 68 40 19 - 07 81 16 07 36

Françoise LAURENT

278, chemin du Portaou - 04 42 68 45 78 - 06 86 67 48 86

Laetitia LETOT

1073, route du Géant - 06 33 16 32 46

Marie-Claire PALACCIO AUBERT

4, rue des Jonquilles - 04 42 51 56 55 - 06 51 41 22 35

Corinne PAUCHON

40, ch. de la Clairisse - La Diote 09 83 25 18 51 - 06 98 66 62 26

Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire
04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

Zohra RAHOU

20, av. des Muffiers - les Moulières
04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant

06 46 03 14 14 - 04 86 31 95 36

Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien - 04 42 58 96 22 - 06 03 04 67 66



Le mot de l'opposition

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter soit pour nous donner des informations sur la vie municipale et votre vécu, soit pour nous demander notre avis.

Nous vous invitons donc à nous contacter directement. Soyez assurés que nous mettrons nos moyens en œuvre pour vous apporter des réponses.

Nous pourrons ensemble, imaginer un vrai futur pour Mimet.

Patrice Busca : 06 36 52 60 62

Michèle Boillon : 06 03 04 87 94

Fanny Sansone-Cartier : 06 10 49 39 02



Le mot de l'Intérêt Communal de Mimet

Pendant que 3 personnes lancent des rumeurs et des procès (qu'elles perdent) l'équipe municipale travaille sans augmenter les impôts...

Dans un blog de l'opposition tenu par une ancienne agent fonctionnaire CGT, les caricatures se succèdent avec une hostilité malade pour le travail accompli dans l'Intérêt Communal. Souvenez-vous que cette agent affectée aux archives et punie par un ancien maire, a été nommée à l'urbanisme et aux listes électorales par la municipalité communiste précédente. Cette agent voulait construire des ZAC et des HLM aux Saugeonnes, aux Rampauds, aux Vignes Basses, à la Diote, aux Fabres,... Elle militait pour fusionner Mimet à Gardanne. Elle participait activement à la grande grève de 2002. Fervente défenseuse des partis politiques d'extrême gauche, cette ancienne fonctionnaire endoctrinée, restée en maladie (de 2001 à 2006), favorable à la Métropole de Marseille, a fait de l'outrance sa marque de fabrique. Avec les mêmes mots usés, cette ex-agent municipale critique la Mairie en cadence quotidienne dans un blog qui se dévide à la vitesse d'une pelote de haine. Elle a l'arrogance de celles qui ne doutent jamais. Elle a pourtant reçu de sévères punitions de la part d'un maire précédent pour "désinvolture dans le travail". Ce maire, qui avait relevé ses incapacités et ses incompétences

professionnelles, lui avait infligé un avertissement et lui avait ordonné un "strict respect des heures de travail".

Ce blog Internet d'opposition, toujours à la limite de la diffamation, établit des amalgames douteux, colporte des grossières calomnies et révèle ses âneries.

Plus grave, cette ex-agent opposante est également toxique pour Mimet. Elle n'hésite pas à écrire à Mme la Présidente du Conseil Départemental pour critiquer et noircir nos dossiers de demandes de subventions. Elle dénonce au Préfet le manque de constructions de HLM. Elle discrédite le travail de notre majorité auprès des organismes les plus divers et des autorités les plus variées. Elle moucharde ! Elle ne cesse pas de diffamer la mairie à l'extérieur. Les conséquences de tels agissements peuvent être néfastes pour Mimet : pertes de subventions, constructions de HLM,...

Ce comportement de propagande idéologique d'un autre temps, n'est pas seulement inacceptable, il est profondément injuste pour notre travail quotidien.

Mimet au 100^{ème} Congrès des Maires

Le Congrès des Maires n'est pas une villégiature

Ce 100^{ème} Congrès les 21 au 23 novembre a été l'occasion de valoriser Mimet et de faire remonter les problèmes concrets de nos populations. C'est auprès de 3 Ministères que G. Cristiani, Président (bénévole) des Maires des Bouches-du-Rhône a pu dénoncer les nombreuses mesures d'austérité imposées par les gouvernements successifs.



1/ ■ Tout d'abord le mardi 21 novembre à 9h, audience avec le Ministre Mézard :

Après plusieurs sollicitations auprès des membres du Gouvernement restées sans réponse, j'ai enfin obtenu une audience auprès de Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires. Durant cette rencontre, j'ai pu alerter le Ministre des dangers pour l'efficacité de la commune, de l'élection au suffrage universel direct des futurs conseillers métropolitains en 2020. J'ai solennellement demandé la suppression de l'article 54 de la loi MAPTAM. Pour rappel, Monsieur le Ministre Mézard, lorsqu'il était sénateur, a voté contre la loi NOTRe. Il a d'ailleurs été à l'initiative d'un amendement contre le suffrage universel direct et, m'a-t-il dit : *"je n'ai pas trouvé grand monde pour me soutenir"* en février 2017. J'en ai profité pour lui confirmer que je ne pourrai pas construire 367 HLM à Mimet, commune de petite montagne, forestière et rurale. Il en a convenu...



Avec le Ministre Mézard,
à l'Hôtel de Castrie

2/ ■ Puis, le même jour, le 21 Novembre, à 17h rencontre à Bercy avec le Conseiller Technique au Budget :

J'ai rappelé à Guillaume Rauffet, Conseiller Technique au Cabinet du Ministre du Budget que les communes ne sont pas responsables du déficit national. Contrairement à l'Etat qui n'est pas soumis à la règle d'or, les mairies ne peuvent plus assumer les sacrifices excessifs qui leur sont infligés. Aujourd'hui avec la recentralisation fiscale de la taxe d'habitation la situation s'empire. Le Conseiller du Ministre du Budget m'a rappelé la ligne volontariste de M. Macron à mettre en œuvre les réformes fiscales. M. le Conseiller m'a certifié que les compensations promises par l'Etat au titre de la Taxe d'Habitation seront effectivement dues aux communes par le biais d'un dégrèvement. Dans la mesure où *"la confiance n'exclut pas la méfiance"*, j'ai indiqué que je resterai vigilant.

3/ ■ Le mercredi 22 novembre à 16h30, rencontre à Matignon avec 2 conseillers de M. le Premier Ministre :

J'ai fait part des vives inquiétudes des maires sur le projet de fusion entre le Département et la Métropole de Marseille.

Ma position est conforme à celle de Mme La Présidente du Conseil Départemental qui a toujours soutenu "Non à la fusion et non à la proportionnelle pour la métropole" et qui refuse tout projet de fusion. Je n'ai pas manqué de rappeler tous les atouts qu'offre le Département des Bouches-du-Rhône et l'attachement viscéral des communes à cette institution bicentenaire.

En réponse à notre démonstration avec le Maire d'Eygalières, les

deux Conseillers Techniques à Matignon, M. Xavier Chinaud, Conseiller en relation politique et les élus et le Préfet Eric Jalon, Conseiller pour les affaires intérieures, nous ont confirmé, comme l'avait déjà fait le Ministre Mézard, la veille à l'Hôtel de Castries, "il n'y aura pas de nouveau big bang territorial et donc de fusion forcée dans les Bouches-du-Rhône".

Ces propos sont rassurants et permettent d'espérer le maintien d'une institution indispensable pour les communes : le Département. Pour autant, je vais devoir rester vigilant...

4/ ■ La réception à l'Elysée, le mercredi 22 novembre à 21h :

Lors de la réception à l'Elysée, je me suis entretenu avec Monsieur le Président. Très attentif à mes propos, il m'a assuré *"tenir compte de toutes les remontées des présidents des maires"*. Je crois le Président Macron capable de hisser la France à une bonne altitude internationale que 44 années lui ont fait perdre, mais ce soir du 22 novembre, j'ai bien senti que cette "bonbonnière élyséenne" peut prédisposer les locataires aux délices de la royauté, depuis le départ du Général De Gaulle. C'est si facile d'être un souverain dans cette grande couveuse avec des Stéphane Bern, admirateur des

Windsor ou une cour de golden boys qui raisonnent comme des chefs de Start Up. J'espère que notre Président ne s'émancipera pas du réel de nos communes et de Mimet, car à l'Elysée on a l'impression désagréable d'être coupé du monde. Je lui ai proposé humblement de *"ne plus décider brutalement d'en haut, puis de nous envoyer, ensuite, la facture"*. En quittant ces salons sous les lambris de la République j'ai eu cette pensée "j'ai presque envie de lui faire confiance, mais j'ai un peu peur d'être encore déçu".
G. Cristiani

5/ ■ Et pour finir, le 23 novembre à 11h30, réunion nationale organisée par Mimet !

Pour clôturer le congrès, notre réunion nationale a rassemblé 100 maires venus de 32 départements, débattre du projet de loi des finances 2018.

Coût pour la Commune de Mimet = 0€

G. Cristiani, Président des Maires du Département est bénévole.

“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l'information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

Le 18 octobre 2017

■ Débat d'orientation budgétaire pour 2018

■ Travaux de débroussaillage

■ Modification simplifiée du PLU

● Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2017

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

● Grands travaux de débroussaillage

Mimet est une commune forestière affectée à 99 % par le risque de feux de forêts. La sécheresse marquée au cours de ces dernières années a conduit la majorité municipale à envisager un grand débroussaillage sur 53 hectares de forêts exposées au mistral. Francis Molina propose un budget de 179 820 € HT, subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 80 %

Unanimité

Acquisition de 2 parcelles en zone naturelle et en Espace Boisé Classé

Véronique Lefebvre propose de suivre la proposition du CD13 et de saisir une opportunité d'achat sur 2 parcelles de 7 345 m², Section C- 259 et 260, classées en zone naturelle et en Espace Boisé Classé pour 20 000 € HT (prix de vente fixé par le vendeur). le Conseil Départemental pourra attribuer une subvention de 60 %.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

● Logement Social au Village

La majorité propose de réaliser un logement locatif social de 40 m², au village, au prix de 27 000 € d'achat du foncier.

Unanimité

● Demande de subventions à l'Etat, au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte D'azur et à la Métropole Création d'un logement social au village

Cédric Riedel rappelle que la Commune de Mimet dispose de 90 logements locatifs sociaux. La Commune a construit ou réhabilité les logements sociaux suivants :

■ 20 à la Pastorale (bailleur social : S.F.H.E) ;

■ 2 au Village (bailleur : Commune) ;

■ 4 dont les bailleurs sont les personnes physiques propriétaires de ces terrains (2 situés Av des Magnolias et 2 au Ch des Agasses) ;

■ 2 logements sociaux au-dessus de la Poste (bailleur social : Commune) ;

■ 2 logements sociaux au Village dits “Chourreau” (bailleur social : Promologis) ;

■ 2 logements sociaux à la Cité Minière des Moulères dit logements “Revelli”(bailleur social : Neolia) ;

Ainsi, depuis 2001, 34 logements locatifs sociaux ont été construits par la commune.

En 2013, la Ministre écologiste, Cécile Duflot, a porté le quota de logements sociaux de 20 à 25 %.

Cela oblige donc la Commune à construire 367 logements sociaux. Cet objectif est irréaliste car il existe de nombreuses interdictions de construire à Mimet : zones inondables, zones à risque minier, Natura 2000, risques incendies, forêts en Espaces Boisés Classés,... Malgré sa bonne volonté, la Commune de Mimet ne peut donc pas construire 367 logements sociaux pour 2025. Toutefois, afin de démontrer la bonne volonté de la Commune de Mimet de satisfaire avec cohérence aux obligations de la loi actuelle et de construire des logements sociaux d'une façon réaliste, M. le Maire et M. le Préfet ont signé un Contrat de Mixité Sociale le 16 décembre 2016. Dans ce cadre 2 garages mitoyens situés Route Notre Dame des Anges ont été préemptés afin de réaliser un logement social pour un coût total de 95 289 € HT.

La Mairie construira un petit appartement d'environ 40m² habitables, se composant d'une salle principale avec une cuisine d'environ 15 m², d'une chambre de 10 m², une salle d'eau avec toilette de 4 m² et d'une buanderie au sous-sol d'environ 10 m² ;

Il est envisagé de réaliser ce logement social sous Maîtrise d'Ouvrage Communale.

■ Etat : 3400 €

■ Métropole : 19 827,50 €

■ Conseil Régional PACA : 9 529 €

■ Commune de Mimet : 62 532,50 €

■ Montant de l'opération : 95 289 €

“Mes chers collègues vous pouvez remarquer que la Commune paie la plus grosse part avec 95 289 €, alors que l'Etat ne paie que 3400€ pour ce logement”

Unanimité

● Décision modificative

Georges Cristiani, Maire, explique qu'il est nécessaire de procéder à des virements et inscriptions de crédits à hauteur du risque des créances estimés par le Receveur Trésorier Principal. Ces créances correspondent aux loyers impayés des sociétés Matmar pour 2 520 € et Glam pour 7 185 €. Cette décision modificative concerne également le reversement par l'Etat de la taxe locale d'équipement de 1 603 €.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

G. Cristiani, Maire : “mes chers collègues d'opposition, je vous fais remarquer que vous avez voté contre les intérêts de la Commune puisqu'il s'agit d'impayés et d'un remboursement par l'Etat qui a reconnu avoir fait une erreur”.

● Commune de Mimet – Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Georges Cristiani, Maire, propose aux Conseillers de débattre sur les orientations générales du Budget 2018.

Le Gouvernement, pour 2018 prévoit un déficit public à 2,6 % du PIB et une croissance économique qui devrait être de 1,7 %, selon lui. Dans sa loi de finances 2018, le Gouvernement impose l'augmentation de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2018. Il supprime progressivement la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

La Commune sera privée d'une ressource importante (TH = 822 662€ en 2017), si celle-ci n'est pas compensée par l'Etat, par dégrèvement, comme annoncé.

Le Gouvernement supprime également les contrats aidés pour les mairies. Cette suppression va peser lourd sur les dépenses en personnel de la Mairie. Les taxes sur les carburants et le gaz vont également être en hausse.

Pour équilibrer le budget, Monsieur le Maire indique que la Commune devra peut-être contracter de nouveaux emprunts et/ou augmenter le taux de la taxe foncière.

Mais il indique “dans ce contexte budgétaire aujourd'hui asphyxié, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la volonté de maintenir des services publics de qualité restent nos priorités”.

On constate que les prélèvements SRU imposés à la Commune de Mimet de 2005 à 2017 ont pratiquement été multipliés par 5.

Les prélèvements SRU :

En 2005 : 37 045 €

En 2006 : 62 537 €

En 2007 : 52 210 €

En 2008 : 35 015 €

En 2009 : 90 571 €

En 2010 : 89 701 €

En 2011 : 38 276 €

En 2012 : 75 707 €

En 2013 : 93 252 €

En 2014 : 138 623 €

En 2015 : 166 605 €

En 2016 : 168 808 €

En 2017 : 172 337.61€

En 13 ans, les prélèvements SRU ont coûtés 1 220 687 € à la Mairie de Mimet puisque la Mairie n'a pas construit les 367 logements sociaux imposés par les lois Gayssot-Duflot. “Comment construire 367 HLM !!!”

Les travaux sur la Commune ont été multiples et variés depuis 16 ans : des ronds-points, une crèche, une grande salle polyvalente, des chemins, des routes, des places, des éclairages

publics,... la Commune a changé de visage, ne pas le reconnaître c'est être de très mauvaise foi ! Ces investissements ont été financés par l'autofinancement communal et par le Conseil Départemental. C'est le fruit des efforts de notre municipalité depuis 2001 pour se serrer la ceinture et pour monter des dossiers de subventions.

En Effet, depuis 2001 et jusqu'en 2016, la Municipalité n'a jamais contracté d'emprunt. En 2013, toutes les dettes de la municipalité précédente (M. Chauvière) contractées entre 1998 et 2000 pour un montant de 1 372 041 € ont été remboursées ce qui a entraîné une perte de 1 242 000 € (montant des intérêts sur 18 ans) pour la Commune qui aurait pu investir.

Pour la première fois depuis 2001, la Commune a contracté en 2016, un emprunt d'un million et demi d'€ pour financer des travaux de voirie.

Depuis 2017, nous remboursons l'emprunt "voirie". Le montant du capital remboursé par an est de 150 000 €.

Il se pourrait que pour les prochains travaux de voirie, qui ne sont plus financés à 80 % mais à 70 % depuis la Loi NOTRe, la Commune soit obligée de contracter un nouvel emprunt voirie.

M. le Maire présente ensuite les perspectives à envisager pour le budget 2018 :

Notre équipe d'Intérêt Communal optimise toujours ses ressources grâce aux aides du Conseil Départemental. Sans Madame Vassal, Présidente du Conseil Départemental, nous n'aurions pas pu réaliser les travaux en 2016 et en 2017. Nous devons la remercier pour son soutien qui ne devrait pas faiblir en 2018.

L'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, risque d'impacter lourdement les recettes de la Commune si aucun mécanisme de compensation dynamique n'est prévu par l'Etat, nous perdrons plus de 822 000 euros !

Cette situation est regrettable car nous avons diminué à deux reprises les 3 impôts communaux :

- en 2012 (délibération du 5 décembre 2011) diminution de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 27,96 % ;
- en 2013 diminution de la Taxe d'Habitation à 13,44 %, annulée par le Tribunal à la demande de M. le Préfet ;
- en 2014 diminution de la Taxe d'Habitation à 13,44 %.
- en 2014 également, diminution de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties à 93,53 %.

Au total, 3 taxes communales ont été diminuées entre 2012 et 2014.

Ainsi, le Conseil Municipal mettra tout en œuvre pour ne pas augmenter les impôts en 2018 et s'imposera une discipline budgétaire stricte qui nécessitera une série de douloureuses compressions des dépenses. Le Budget communal 2018 devrait s'établir à environ 5 300 000 €, le fonctionnement devrait s'établir à environ 4 300 000 € et l'investissement à environ 1 000 000 €.

En conclusion, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur les recettes de l'Etat, nous devons nous attendre à procéder à des

ajustements par des décisions modificatives. Je vous propose, mes chers collègues de discuter de mes propositions que je corrigerai selon vos propositions.

P. Busca : "vous critiquez le mandat de la Municipalité Chauvière mais vous, en ne construisant pas des logements sociaux, vous pénalisez la Commune puisqu'on paye des pénalités".

G. Cristiani, Maire : "je connais votre position politique Monsieur Busca, vous voulez construire les 367 logements sociaux exigés par les lois du ministre communiste Gayssot et de la ministre écologiste Duflot" le Maire rajoute : "Nous ne pourrions pas construire 367 HLM ! ... pour ne pas transformer Mimet en quartier de Marseille, nous créons, de manière pondérée des logements pour les familles mimétaines, comme les 2 logements de La Poste, les 3 logements au Village, et récemment aux Moulières avec les 2 logements Revelli. Nous ne pourrions pas construire 367 HLM, C'est impossible !"

"C'est très facile de nous critiquer sans cesse..."

M. Busca : "Tout le monde se dispute pour avoir les logements sociaux".

G. Cristiani, Maire : "vos propos sont décalés et votre idéologie vous aveugle. Voyez plutôt les exemples d'immeubles HLM à Gréasque, à Gardanne, à Peypin ou à Simiane, nous sommes la seule Commune du bassin qui n'a aucun immeuble, et nous n'en voulons pas !".

Plus aucun Conseiller ne demande la parole sur le budget 2018.

Majorité municipale : 24 pour

● Participation financière au voyage d'enfants de Mimet scolarisés au Collège de Fuveau

Geneviève Dalfin propose aux membres du Conseil Municipal d'aider financièrement un élève mimétain du Collège Font d'Aurumy afin qu'il participe à un voyage d'une classe de 5^{ème} à Carcassonne du 5 au 10 novembre prochain, pour 40 €.

Unanimité

● Agrandissement du centre aéré de Fontbelle" - Avenant n°1

Lordine Belarbi explique la nécessité d'une plus-value de 12 279,41 € pour les travaux d'agrandissement du centre aéré de Fontbelle, examinée en commission d'appel d'offre du 5 octobre 2017

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

● Cession d'un terrain non bâti au lieu-dit le Vallat -PC Section AI n° 99p

Cédric Riedel indique qu'un particulier souhaite acquérir un terrain à bâtir aux Vignes Basses pour édifier une maison individuelle à usage d'habitation. La Commune se propose de lui céder ce terrain à bâtir d'une contenance de 4 000 m² pour 155 000 €. M. Busca : "je ne comprends pas, il s'agit d'un terrain aux Fabres ?"

G. Cristiani, Maire : "ce terrain n'est pas situé aux Fabres, il est aux Vignes Basses".

Mme Boillon : "Hé bien ! Un terrain de 4 000 m² constructible pour 150 000 €, je l'aurais acheté !"

G. Cristiani, Maire : "je suis abasourdi par la profondeur de vos propos. Ce terrain a été évalué par les Services de l'Etat à 120 000 €.

Le motif de ce faible prix est simple : il y a un très grand pylône électrique en ferraille supportant une ligne très haute tension qui est construit sur ce terrain de 4000m².

Encore une de vos rumeurs que vous lancez"

(NDLR : l'évaluation de l'Etat du 1^{er} août 2017 établi par la Direction des Finances Publiques-Service des Domaines se monte à 120 000 €. L'acheteur Mimétain a proposé 155 000 €. L'acheteur est Mimétain. Le terrain comporte un pylône et une ligne très haute tension de 400 000 volts. Voir CR du prochain Conseil Municipal).



● Cessions gratuites volontaires de 2 terrains à Carraire de Carlin

Cédric Riedel demande au Conseil d'accepter les dons de 2 propriétaires pour permettre l'élargissement du chemin étroit de la Carraire de Carlin, l'un cède 103 m² et l'autre 48 m².

Majorité municipale : 23 pour

Opposition : 3 abstentions

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● Subventions aux associations

Corine Centaro propose de subventionner :

■ Association Notre Dame des Anges : 443 €

■ LIPEM (Parents d'Elèves) : 400 €

Unanimité

● Partenariat culturel saison 13

Jany Maurice propose d'accepter le renouvellement de la convention de partenariat culturel avec le Conseil Départemental et de désigner l'Association Mimet en Fête comme opérateur.

Unanimité

● Modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, par un arrêté Municipal en date du 11 octobre 2017, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Cette procédure a pour but de permettre l'installation d'entreprises commerciales de proximité aux Fabres, dont une qui comporte plus de vingt salariés. La modification va corriger une erreur matérielle de zonage du document graphique du PLU, afin de classer trois parcelles cadastrées, Section AA numéros 24, 87 et une partie de la 174, en zone urbaine à vocation commerciale et de services de proximité aux Fabres (UF), en lieu et place du zonage aujourd'hui en vigueur qui correspond à une zone urbaine à vocation industrielle (UE).

Le projet et l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public du 6 novembre 2017 au 6 décembre 2017 inclus, soit 31 jours, à la Mairie de Mimet, au service urbanisme, Place de la Mairie, le lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h. Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert et disponible au service urbanisme de la Mairie. Le registre sera alors conservé et consigné pour prendre en compte les observations à la fin de la période de mise à disposition du public.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché à la Mairie de Mimet au Village, au service urbanisme, à la Mairie annexe des Moulières, sur le site internet de la Commune et sur tous les panneaux d'information municipale présents sur le territoire communal, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'expiration du délai de la mise à disposition du public, le registre sera clos. Les observations du public et les remarques contenues dans les avis émis par les personnes publiques associées pourront permettre d'apporter des corrections au projet de modification simplifiée.

Un bilan de la mise à disposition du public sera présenté devant le Conseil Municipal, qui en délibérera dans un premier temps, et dans un second temps pourra délibérer pour approuver le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des avis et remarques du public et des personnes publiques associées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet.

Mme Boillon : *“vous ne nous avez pas signifié que c'est d'abord une annulation à l'ordre du jour, de plus pour cette zone de Puits Gérard, elle est requalifiée depuis 2012”*.

G. Cristiani, Maire : *“la note de synthèse permet de fixer les projets, c'est évident que la délibération est annulée mais je n'ai pas besoin de la remplacer, Monsieur le Préfet indique clairement que j'ai bien voulu vous faire participer démocratiquement, mais je n'avais pas besoin de le faire, un arrêté était suffisant. Cette zone peut être commerciale,*

avec pignon sur rue, au lieu d'être industrielle. Nous votons pour fixer les modalités, c'est-à-dire, l'affichage et la mise à disposition au Public. Si vous votez contre cela voudra dire que vous êtes contre l'information au Public”.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

Communications de Monsieur le Maire

■ Bilan de la rentrée scolaire

A la demande de Madame Fanny Sansone, une lettre lui est remise en séance concernant le bilan de la rentrée scolaire.

Lors du dernier Conseil Municipal du 28 juillet 2017, le point relatif à la “Réforme des rythmes scolaires : nouvelle organisation du temps scolaire” figurait à l'ordre du jour et avait fait l'objet d'une délibération (votée à l'unanimité). Pour rappel, il est mentionné dans le Procès-Verbal de ce Conseil Municipal que : “le décret du 27 juin 2017 du nouveau ministre de l'Education Nationale autorise le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles communales, qui avait été instituée en 2015...”

En prévision, la Municipalité habituée aux situations d'urgence et à ce type de revirement a pris la précaution de questionner, le 7 juin 2017, tous les parents d'élèves des écoles communales pour connaître leurs avis. Les parents des élèves des écoles de Mimet ont été favorables à 83,57 % au retour de la semaine de 4 jours. Le Conseil d'Ecole extraordinaire des trois écoles, réuni le 3 juillet 2017, avec les Associations des parents d'élèves, les enseignants et la municipalité, a également donné un avis favorable. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 13 juillet 2017 a autorisé le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles de Mimet”.

■ Déchets ménagers

Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés du Conseil de Territoire du Pays d'Aix est à votre disposition.

■ Décision de préemption au titre des espaces naturels sensibles des parcelles C n° 259 et 260 au lieu-dit L'Arenier

Suite à des alertes du Conseil Départemental, la Commune de Mimet a décidé le 25 septembre 2017, de préempter un terrain classé en espace naturel sensible, et en zone naturelle N2 du PLU, d'une superficie de 7 345 m² au lieu-dit l'Arenier, comprenant un cabanon, au prix de 20 000 euros (prix de vente initial).

■ Litige Consorts Darmon / Commune de Mimet

Mme et M. Darmon ont perdu en Tribunal Administratif de Marseille (audience du 25/09/2017).

Ces personnes vivent dans le Massif de l'Etoile, en limite d'Allauch, dans une maison qui n'a pas eu d'autorisation d'urbanisme (à partir d'un cabanon, une construction a été réalisée sans autorisation).

Par une requête du 4 décembre 2015, M. et Mme Darmon avaient demandé au Tribunal :

- d'annuler l'arrêté n°AR.2015.153 du 25 juin 2015 par lequel Monsieur le Maire a refusé de donner son accord pour étendre le réseau de distribution d'électricité à leur habitation ;
- d'enjoindre Monsieur le Maire d'autoriser le

raccordement de leur propriété au réseau d'électricité, sous astreinte de 100 € par jours de retard à compter de la notification de la décision à intervenir ;

- de mettre à la charge de la Commune la somme de 2 000 €.

Georges Cristiani, Maire, s'adressant à l'opposition : *“Madame Darmon, vous la connaissez, c'est votre amie de l'opposition venue habiter en 2014 sur la Commune, elle vous assistait lorsque vous tourniez le film de votre élection en 2014. Vous l'aviez nommée comme déléguée au bureau de vote central. Le soutien de votre grande amie de l'opposition à Madame Darmon, démontre une nouvelle fois l'incompétence de cette personne (ex-fonctionnaire CGT à la Mairie) qui rédige vos lettres et vos mémoires en Tribunal Administratif”*.

“Je rajoute que le Maire d'Allauch avait déjà alerté les autorités. Mme Darmon aurait voulu punir la Mairie qui aurait dû lui verser 100 € par jour de soi-disant préjudice subit, alors qu'il n'y a jamais eu d'autorisation d'urbanisme pour l'extension de ce cabanon. Encore un procès intenté à l'encontre de la Municipalité par des opposants et gagné par la Mairie !”.

■ Emplois aidés

Les emplois d'avenir ont été mis en place par la loi du 26 octobre 2012. Ils visaient à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Depuis les élections présidentielles, il n'est pas possible de conclure de nouveaux contrats aidés. Nous sommes dans une situation imprévisible et exceptionnelle. Elle ne permet pas à la Commune d'assurer l'accueil des enfants pendant les garderies, les temps méridiens et la coordination, l'organisation, l'animation et la gestion d'un Accueil de Loisirs. Ces décisions imprévisibles du Gouvernement conduisent la Commune à revoir les marchés n°2016-4 et 2016-5 conclus avec l'Ifac.

■ Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le document original qui a été contesté après le Conseil Municipal du 17 mai 2017. Il s'agit de l'avertissement infligé par l'ancien Maire Albert Gauche, le 29 novembre 1991, à l'ancienne fonctionnaire, Madame Quarentel-Colombani. M. le Maire rappelait à cette agent qu'elle était “tenue au strict respect des heures de travail et d'employer ce temps au service de la commune”, il lui indiquait que son “attitude perturbe le travail” et que sa “présence n'était pas indispensable au guichet de l'Etat Civil”, qu'elle était “soumise à l'obligation de réserve” et de “s'abstenir de tout jugement partial et critiques publiques”. Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux qu'il tient ce document original à leur disposition.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Mercredi 18 octobre 2017 à 11h20.

Le 13 décembre 2017

- **Les impôts locaux n'augmentent toujours pas en 2018**
- **Création d'un cimetière animalier**
- **Approbation de la modification simplifiée du PLU**

● **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2017**

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 2 contre

Arrivée de Madame Michèle Boillon à 10h05.

● **Subventions aux Associations**

Corinne Centaro propose de subventionner :
Association Mimétaine du 3^{ème} âge 1 200 €
Association Notre Dame des Anges 204 €
Association Loisirs La Source 250 €

Unanimité

● **Cession gratuite volontaire**

Pour aménager une aire de retournement sur le Chemin des Saougeonnes, aujourd'hui en impasse dangereuse, le propriétaire actuel du terrain cadastré Section BL numéro 243, propose à la Commune de Mimet de céder gratuitement une superficie de 52 m².

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● **Adhésion de Bouc-Bel-Air au SIBAM**

B. Montagna, rappelle la délibération du Conseil Municipal de Mimet du 9 juin 2008 qui demande le retrait de la Commune de Mimet du SIBAM et propose d'approuver l'extension du territoire du SIBAM à la Commune de Bouc-Bel-Air.

Unanimité

● **Transformation du SIBAM en Régie Métropolitaine des eaux et d'assainissement du Bassin minier et du Garlaban**

B. Montagna indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, l'eau et l'assainissement seront "malheureusement" de compétence métropolitaine, selon la loi de création de la Métropole de Marseille. En conséquence, le SIBAM n'existera plus, et sera remplacé par une régie métropolitaine des eaux et d'assainissement du Bassin minier et du Garlaban. Le délégué titulaire est Georges Cristiani, le suppléant est Bernard Montagna (tous 2 bénévoles).

Unanimité

● **Modification des conditions de location des salles municipales**

A. Kessas propose de modifier les locations des salles municipales avec des tarifs différenciés.

Toutes les demandes de location des salles municipales doivent être faites par écrit.

Les personnes d'âge mineur ne sont pas autorisées à louer une salle municipale. Les salles municipales doivent être rendues propres. En cas de nuisances ou de dégâts, la responsabilité du demandeur est engagée. La sécurité des extérieurs (jardin, parking,...) relève également de la responsabilité des locataires.

(NDLR : Les tarifs et les conditions de location sont à la disposition en mairie).

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

● **Vote des taux communaux d'imposition 2018**

G. Cristiani, Maire, indique que les impôts communaux ont été diminués à deux reprises

■ En 2012, diminution de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 27,96 %

■ En 2013 diminution de la Taxe d'Habitation à 13,44 %. La délibération a été annulée par le Tribunal Administratif à la demande de Monsieur le Préfet ;

■ En 2014 diminution de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 93,53 %.

■ Nous avons présenté à nouveau la diminution de la Taxe d'Habitation à 13,44 %, l'année suivante, le 17 décembre 2013, cette fois, M. le nouveau Préfet l'a acceptée.

Monsieur Georges Cristiani propose de ne toujours pas augmenter le taux des impôts communaux pour ne plus charger la barque fiscale des ménages, déjà très chargée par les augmentations des impôts indirects de l'Etat. L'opposition demande à M. le Maire une baisse d'impôts locaux.

G. Cristiani, Maire : *"lorsque nous avons proposé des baisses d'impôts locaux, vous avez demandé des augmentations. Et lorsque nous proposons de ne pas les augmenter, vous proposez de les descendre !"*

Il poursuit *"Dans le contexte financier actuel très difficile, vous savez que nous ne pouvons pas diminuer encore les impôts, c'est déjà une performance de ne pas les augmenter. Vous n'avez qu'à voir les augmentations annoncées par le Gouvernement pour 2018 : CSG, Essence, Gas oil, Tabac, Stationnement, Gaz, etc ! Mesdames de l'Opposition, c'est tellement facile pour vous de demander des baisses d'impôts, mais restez donc dans le réel. Venez travailler avec nous, plutôt que critiquer, vous serez dans le vrai. Evitons les bla bla inutiles !"*

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

● **Vote du Budget primitif 2018**

M. le Maire expose son projet de Budget 2018, qui comme tous les Budgets précédents depuis 2001, a été mis à la disposition de tous les élus dans un souci de totale transparence. La Commune subit, depuis plusieurs années, des baisses de dotations sans précédent qui pénalisent gravement ses capacités d'actions. Les Communes, épuisées financièrement par les efforts considérables demandés par le Gouvernement, ne sont plus en mesure d'équilibrer leurs budgets.

Malgré, les promesses rassurantes faites aux

Maires, les Communes ne peuvent plus suivre le rythme effréné des économies qui leurs sont imposées. Cette situation dramatique risque de s'empirer avec la suppression de la Taxe d'Habitation décidée par le Gouvernement, car le produit attendu pour 2018 était de 822 662 €. Cette ressource fiscale est essentielle pour l'équilibre budgétaire. Ainsi, le Budget 2018 de Mimet, subira une nouvelle fois les mesures relatives au plan d'austérité territorial défini par le Gouvernement.

Malgré ce contexte contraignant, ce Budget 2018 a été élaboré grâce à une gestion rigoureuse de ses charges de fonctionnement. En fonctionnement, il est prévu 4 478 068 € et en investissement 1 060 929 €.

Il est important de noter que notre Budget de est en équilibre, ce qui n'est pas le cas des budgets élaborés par les gouvernements depuis de nombreuses années.

Au chapitre "charges à caractère général", les prévisions des dépenses ont diminuées en comparaison à l'année précédente en 2017 : 901 270 € alors que cette année les prévisions sont à 878 557 €. Malgré, les augmentations liées à l'énergie, aux combustibles, aux carburants, à l'eau ou encore aux impôts locaux, la Mairie de Mimet saura se serrer la ceinture sur d'autres postes pour permettre à son budget d'être équilibré.

Une nouvelle fois, la Mairie de Mimet n'aura aucun frais superflus de réception et ne prévoit aucune dépense en fêtes et cérémonies, ni en formation des élus...

En frais de formation des élus, aucune dépense n'est prévue pour 2018. Depuis 15 ans, les frais de formation des élus sont toujours de 0 €. Malgré les rumeurs, les erreurs et les invectives, mes chers collègues, vous savez que nous n'avons jamais dépensé un seul centime pour engraisser les organismes de formation d'élus, trop proches à mon sens des partis politiques... Je me souviens des demandes de vos amis d'opposition me réclamant des stages de formations d'élus à Paris, dans les périodes de congrès de leur parti politique. Bien entendu, je ne les ai jamais acceptées. C'est certainement la raison de l'hostilité de vos amis sur Internet.

Nous prévoyons 172 000 € de dépenses correspondant à l'amende imposée par la loi SRU. Je vous rappelle que nous devrions construire 367 logements sociaux.

Les prévisions des dépenses d'investissement passent de 1 262 000 € à 1 060 929,28 €. Cette diminution s'explique une fois encore par le désengagement toujours croissant et persistant de l'Etat.

Georges Cristiani, Maire, demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est apportée.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

M. le Maire : *"Vous ne faite aucune remarque mais vous votez contre..."*

● Accueil de loisirs, garderies et temps méridiens

G. Dalfin, adjointe aux écoles présente ce dossier. En raison des suppressions des Emplois Aidés décidées par le gouvernement, la Mairie a lancé 2 marchés :

- coordination, organisation, animation et gestion d'un accueil de loisirs ;
- organisation de l'accueil des enfants durant les garderies et les temps méridiens.

Ces deux consultations ont été régulièrement publiées. Les commissions d'appel d'offres, réunies le 24 novembre 2017 et le 30 novembre 2017, proposent d'attribuer ces marchés à l'Association IFAC PACA.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● Garantie d'emprunt pour les logements sociaux

B. Balansard expose ce dossier de transfert des garanties initialement accordées à PROMOLOGIS, pour UNICIL, dans le cadre de la réalisation de 2 logements sociaux situés rue de Pergine.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

G. Cristiani, Maire : *“il s'agit des 2 logements sociaux de Pergine attribués à des Mimétains. Je ne comprends pas que l'opposition favorable aux logements sociaux n'ait pas voté ce point. Je remercie les collègues qui ont voté pour”*.

● Modification de la durée des Concessions Funéraires

J. Maurice explique qu'avec la Métropole, la Commune risque de ne plus être gestionnaire des Cimetières, elle propose

- de transformer les concessions trentennaires renouvelables gratuitement en concessions perpétuelles ;
- de ne pas augmenter le prix des concessions fixé à 1 400 € ;

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● Création d'un cimetière animalier communal

J. Maurice propose de créer un cimetière pour animaux en considérant la récente loi de 2015 modernisant le statut juridique de l'animal. La Commune étant propriétaire d'une parcelle située à proximité du cimetière communal de la Tour, il est proposé d'aménager, à l'écart du cimetière existant un cimetière animalier.

Chaque concession pour la sépulture d'un animal aura les caractéristiques suivantes :

- concession perpétuelle ;
- 1,20m de longueur, sur 1 m de largeur ;
- tarif d'une concession : 700 euros ;
- tarif d'une case de colombarium : à définir ultérieurement par le Conseil Municipal.
- poids de l'animal : 40kg maximum

Unanimité

● Divisions des propriétés dans les zones naturelles et agricoles

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mars 2017 et exécutoire depuis le 16 mars 2017, a classé les 335,9 hectares de zones naturelles de campagne (NB) du Plan d'Occupation des Sols auparavant en vigueur en zone naturelle (N1 ou N2). Il a également créé 136,8 hectares de zones agricoles.

Afin de préserver les paysages boisés et la qualité des sites naturels, les dispositions de l'article L.115-3 du Code de l'urbanisme permettent de soumettre à la déclaration préalable, prévue par l'article L. 421-4, les divisions volontaires sans but de bâtir, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager. L'instruction d'une déclaration préalable peut amener la Commune de Mimet à s'opposer à une division si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, est de nature à compromettre gravement le caractère naturel des espaces, la qualité des paysages ou le maintien des équilibres biologiques. Il est proposé de soumettre à déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 du Code de l'urbanisme, les divisions non constitutives de lotissement, pour permettre la protection de l'ensemble des zones naturelles et agricoles de la Commune, à savoir les zones N1, N2 et A du PLU.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Bilan et approbation de la modification simplifiée n°1

Par un arrêté municipal en date du 11 octobre 2017, il a été prescrit l'élaboration de la modification simplifiée n°1 du PLU pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises créatrices d'emplois et qui offrent des services de proximité aux Mimétains. Les parcelles cadastrées Section AA numéros 24, 87 et une partie de la AA n°174, classées dans le PLU actuel en zone urbaine à vocation industrielle (UE), seraient incorporées dans la zone urbaine de commerce des Fabres.

Le 18 octobre 2017, le Conseil a fixé les modalités de mise à disposition au public de ce projet. La mise à disposition du public du projet s'est déroulée du 6 novembre 2017 jusqu'au 6 décembre 2017 inclus. Le dossier complet était disponible au service urbanisme. Le public a été informé de cette mise à disposition par l'insertion de cette délibération du 11-10-2017 sur le site internet et sur le panneau d'affichage de la Place de la Mairie, la publication d'un avis dans la rubrique annonces légales de La Provence du 26-10-2017 et par l'affichage sur tous les panneaux d'information municipale d'un avis au public de couleur jaune au format A2.

2 administrés, Patrice Busca et une administrée, ont apposés 2 observations dans le registre. Le projet de modification simplifiée n°1 a été mis à disposition du public le 2 octobre 2017, suite à la délibération du 28 juillet 2017 qui avait, dans

un premier temps, prescrit l'engagement de cette modification simplifiée n°1 et fixé une mise à disposition du public du 2 octobre 2017 au 2 novembre 2017 inclus.

3 administrés avaient alors apposés des remarques dans le registre ouvert à cet effet, dont un conseiller municipal et une administrée. Une administrée a souligné la bonne lisibilité et compréhension des documents présentés.

L'Etat n'a pas considéré que cette modification simplifiée devait être soumise à une évaluation environnementale. Les personnes publiques associées ont donné un avis favorable.

G. Cristiani, Maire, précise : *“ce bilan de mise à disposition de la modification simplifiée n°1 a été très correctement tenu”*.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● PLU – Prescription d'une révision allégée n° 1

G. Cristiani présente ce dossier pour favoriser l'installation d'entreprises commerciales de proximité ou d'équipements publics, qui créent des emplois et apportent des services au quotidien pour les Mimétains.

Les zones dédiées à ces activités dans le PLU (UF) des Fabres et à la Tour offrent peu de foncier disponible pour l'implantation de nouvelles entreprises commerciales de proximité ou d'équipements publics.

Dans le respect du PADD, la Commune souhaite classer du foncier non bâti dans le zonage urbain dédié aux commerces et services de proximité (UF) sur une partie des parcelles cadastrées Section AC n° 169, 182 et 184, situées Route du Puits Gérard à proximité du rond-point de Sire Marin. Seule la partie plane de ces terrains, d'une superficie d'environ un hectare, aux abords de la route départementale, qui est dépourvue de boisement, qui n'est pas concernée par un Espace Boisé Classé et qui est desservie par le réseau public d'assainissement des eaux usées, sera classée en zone UF du PLU. Elle est actuellement classée en zone naturelle N2.

En second lieu, ce projet concerne la parcelle Section BL n° 154, d'une contenance de 3 936 m², qui est située à proximité du rond-point de Sire Marin sur la Route du Géant. Ce terrain plat, aux abords de la route départementale ne comporte aucun boisement et n'est pas concerné par un classement en Espace Boisé Classé. Ce terrain a été acheté par la Mairie en 2005. Il est actuellement classé en zone agricole. Une phase de concertation avec le public va être mise en place tout au long de la procédure de révision allégée :

- un registre permettant de recueillir les observations du public sera ouvert aux heures d'ouvertures du service urbanisme,
- les documents graphiques et écrits élaborés seront disponibles aux heures d'ouverture du service urbanisme pendant la durée de la procédure,
- les délibérations afférentes à cette révision seront affichées sur le site internet de la Municipalité et sur le tableau prévu à cet effet à la Mairie du Village.

Un bilan de la concertation sera débattu par le Conseil Municipal avant l'arrêt du projet.

Cette procédure de révision du PLU sera achevée par la Métropole, qui sera compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2018.

G. Cristiani, Maire : **“à compter du 1^{er} janvier 2018, le Plan Local d'Urbanisme sera de responsabilité Métropolitaine. L'urbanisme sera décidé à Marseille.**

Je sais que l'opposition approuve cela. Nous transmettrons donc à Marseille cette prescription”.

(NDLR : la délibération complète est à la disposition des administrés intéressés).

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 contre

● Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Poursuite de la procédure de révision alléguée n°1 par la Métropole

Cette révision alléguée a pour objectifs d'ouvrir à l'urbanisation une fraction de 4 parcelles précédemment classées en zone agricole et naturelle, au bord des routes départementales D8 et D58, afin de les classer en zone urbaine dédiée au commerce et service de proximité (UF), pour permettre l'implantation d'entreprises ou d'équipements publics, qui créent des emplois et des services pour les Mimétains.

En application des dispositions de l'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence communale en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu sera transférée le 1^{er} janvier 2018 à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Conformément à l'article L.153-9 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un Plan Local d'urbanisme engagée avant la date du transfert effectif de la compétence.

Afin de permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'achever cette procédure, le Conseil Municipal doit donner son accord.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la Métropole Aix-Marseille-Provence à Mimet.

G. Cristiani, Maire : **“c'est la Métropole qui poursuivra la procédure de révision alléguée n°1”.**

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● Prémption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains commerciaux

Le PLU a délimité les périmètres dédiés à ce droit de prémption sur les commerces et les artisanat, les baux commerciaux et les terrains commerciaux. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, ont donné un avis

favorable à la délimitation des périmètres de prémption, à Puits Gérard, commerces des Fabres de la Tour et du centre du Village.

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

● Conventions de gestion

Métropole de Marseille/Commune de Mimet

A. Kessas indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, la Métropole de Marseille exercera des compétences exercées aujourd'hui par Mimet :

- Service Extérieur Défense Contre Incendies
- Eau Pluviale ;
- Urbanisme ;
- Tourisme ;
- Zones d'Activités.

La Métropole, n'est pas à ce jour en capacité d'exercer ces compétences transférées, Mimet, comme les 92 communes de la Métropole, se retrouve devant un fait accompli :

■ soit les habitants n'ont plus de service public dans les différents domaines concernés ;

■ soit la Commune se trouve dans l'obligation de signer des conventions qui lui redonne la gestion du service public pendant un an.

Ces conventions de gestion nous ont été imposées. Elles nous sont parvenues le 9 novembre 2017 et n'ont pas été rédigées en concertation avec la Commune, mais unilatéralement par la Métropole.

Anne Kessas poursuit **“la Métropole est incapable d'assumer ces responsabilités, malgré ses 7 500 agents. Nous devons faire le travail à la place de la Métropole et en contrepartie elle nous reversera qu'une partie seulement de notre argent. Ces conventions coûteront à la Commune 198 000 €. On a donc fait une loi pour créer une métropole qui est incapable de faire le travail pour lequel elle a été créée !”.**

E. Claudet : **“le contribuable paie une fois de plus pour la Métropole de Marseille. C'est du racket !”.**

G. Cristiani, Maire : **“au lieu de s'occuper du transport et de l'emploi, la Métropole s'occupe des bornes incendies ! Je regrette que l'opposition ait été favorable à cette Métropole”.**

F. Molina : **“à l'heure actuelle, la maintenance des 50 bornes incendies nous revient à moins de 3 000 € par an. Alors que là, c'est 2 000 € multiplié par 50 bornes que la Métropole payera avec notre argent”.**

Majorité municipale : 24 pour

Opposition : 3 abstentions

Communication de M le Maire

■ 100^{ème} Congrès des Maires du 21 au 24 Novembre 2017

Le Congrès des Maires n'est jamais une villégiature ! Pas de loisirs pour nous, mais uniquement du travail (bénévole) ! Cette mission a coûté 0 € à la Mairie (comme chaque année). Il a été très riche puisque :

- 3 rencontres ministérielles ;
- 1 invitation à l'Elysée ;
- 1 réunion nationale organisée par Mimet sur les finances qui a réuni plus de 32 départements de France. Nous sommes la seule association

départementale de France à avoir organisé, pour la seconde année consécutive, une réunion nationale dans le cadre du Congrès des Maires, l'AMF ayant toujours soutenu mes actions et m'a toujours prêté des salles.

Trois jours de congrès très denses, qui ont nécessité beaucoup de travail. Et malgré certains mensonges, 0 € à la charge de la Mairie, c'est vérifiable !!

■ Réponse de M le Sous-Préfet à l'opposition, pour la vente de du terrain des Vignes Basses avec le pylône.

Je tiens à votre disposition la lettre de M. le Sous-Préfet, du 17 novembre 2017, qui répond à Monsieur Patrice Busca, suite à son courrier de plainte relatif à la vente par la commune de la parcelle n°A199p. Je vous rappelle que nous l'avons vendue à 155 000 € pour 4 000 m² (voir le Conseil Municipal du 18 octobre 2017).

Voici ce que M. le Sous-Préfet écrit : **“il peut être cédé à un acquéreur moyennant un prix correspondant à l'estimation de la valeur vénale de ce bien par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (France-Domaine). En l'espèce, cette estimation a été produite et a fixé un prix de vente de la parcelle à hauteur de 120 000 €.** Le Conseil Municipal de Mimet a décidé d'accepter la proposition de l'acquéreur à hauteur de 155 000 € et a motivé sa décision lors de la séance du 18 octobre 2017 par l'adoption de la délibération n°2017/84”.

Cette décision est motivée par un pylône sur ce terrain avec des câbles très haute tension qui passent sur ce terrain.

Je vous communique :

- l'estimation des Services de l'Etat du 1^{er} août 2017 à 120 000 € ;
- une photo qui témoigne que ce terrain est affecté par un pylône électrique supportant une ligne EDF de très haute tension (400 000 volts) et de 3 câbles qui surplombent ce terrain. (NDLR : Voir la photo en page 51).

M.le Sous-Préfet a répondu clairement à ce courrier puisque l'estimation du Service des Domaines est inférieure au prix que nous le vendons. Nous le vendons plus cher que l'estimation de l'Etat ! Le Service des Domaines est venu sur le terrain et a bien vu le gigantesque pylône et la ligne haute tension.

M. Busca devrait éviter de signer des courriers multiples et variés qui n'aboutissent jamais. Ils nous font perdre beaucoup de temps. Il se discrédite auprès des fonctionnaires de la Sous-Préfecture en signant ces courriers toujours inutiles, qu'on lui rédige.

Lors du précédent conseil municipal, vous avez souhaité, Madame Boillon, acheter ce terrain, nous pourrions annuler cette vente et vous le proposer à 156 000 €...

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Mercredi 13 décembre 2017 à 10h50.

numéros utiles

Les Services Municipaux

Mairie	Tel : 04 42 12 62 42 / Fax : 04 42 58 91 05
Ecole Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
Ecole Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
Ecole Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 66 08 49
Centre de Loisirs	06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 51 52 03
C.C.A.S. / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi en journée et samedi de 10h à 12h

Encombrants	04 42 12 62 39
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 12 62 39
Police Municipale	06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83

Bibliothèque Municipale

Horaires d'ouverture :
Depuis le vendredi 22 décembre les horaires de la bibliothèque ont changé.
Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 9h à 12h

Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52
Tous les jours de 15h à 17h.

Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM	04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux	04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix	04 42 17 56 00
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage	09 72 67 50 13
GRDF sécurité dépannage	0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h30 à 11h)	04 42 58 91 00
Paroisse de Mimet	04 42 58 92 20

Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal	06 21 86 62 60
Gendarmerie	17 ou 04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne	04 42 65 61 00
Maison de retraite Villa Jean Casalunga	04 42 65 63 68
Pompiers	18 ou 04 42 58 93 43
SAMU	15 ou 04 91 49 91 91
SOS médecins (24h/24)	04 42 26 24 00
Centre anti-poisons	04 91 75 25 25
Ambulances	04 42 16 06 06
Pharmacie de garde	3237

A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche



Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle

17 Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10
Police Municipale ☎ 06 10 07 22 21
☎ 06 14 07 13 83



Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.

infos utiles

■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42 - mimet.mairie@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22 (fermée le mercredi)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

■ Tickets de cantine

L'achat des tickets de cantine s'effectue tous les mercredis matin en Mairie du Village. Vous pouvez également déposer vos chèques libellés à l'ordre de "Régie Restauration Mimet" en Mairie ou Mairie Annexe.

■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2002 doivent se faire recenser en mairie. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 12 62 39.

■ Inscription sur les listes administratives

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives jusqu'au 31 décembre 2018 en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Être inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus ! Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

■ Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie, le dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h30 sur RdV (hors période de congés scolaires).

Première permanence : jeudi 22 février 2018

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet :

www.mimet.fr

Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse soit en mairie, soit :

mimet.mairie@wanadoo.fr